UNIVERSITÉ CHOUAÏB DOUKKALI
École Nationale de Commerce et de Gestion
El JADIDA

Filière : Gestion financière et comptable

RAPPORT DE STAGE DE FIN D'ÉTUDES

Pour l'obtention du

Diplôme de l'**É**cole **N**ationale de **C**ommerce et de **G**estion

Sous le thème :

Traitement des immobilisations corporelles selon les normes IFRS et impact sur les états financiers. Cas de MARSA MAROC

Réalisé par

ZOUHRI Amine.

Encadré par : M (Me) BENMAKHLOUF Youssef, encadrant pédagogique

Encadré par : M (Me) SALHI Mohammed, encadrant professionnel

Jury de soutenance :

Année universitaire 2016-2017

Dédicace

Je dédie ce simple travail :

- *A mes très chers parents : Les mots et paroles sont incapables d'exprimer mes reconnaissances, mon amour et mes remerciements à vos sacrifices, vos dons, votre soutien matériel et immatériel et inconditionnel que je vous le serai reconnaissant jusqu'au dernier jour de ma vie.*

- *A mon frère Mehdi et mes deux sœurs Hanane et Israe : Merci pour votre grand soutien au bonheur et au malheur.*

- *A ma grande famille*

- *A tous mes chers amis.*

Remerciement

Il nous est agréable d'exprimer nos sincères reconnaissances à tout le personnel dont l'intervention au cours de ce projet a favorisé son succès.

Ainsi, nous tenons à remercier nos encadrants : M. Youssef BENMAKHLOUF et M. Mohamed SALHI pour leurs directives précieuses et leurs conseils pertinents qui nous ont été d'un appui considérable dans notre démarche.

Nos remerciements les plus chaleureux et les plus vifs vont, à M. le directeur de la DEPJL, M Ahmed FEHRI, M. Mustafa BENOUARREK, M. Ismail MOUSSAID, Mme. Yamna HALBOUZ et Mme EL KORCHI, l'équipe de service financier et comptable.

Nous tenons aussi à remercier tous les membres du jury qui nous ont fait l'honneur d'accepter de juger notre travail.

Nous ne saurions oublier dans nos remerciements tout le corps professoral et administratif de l'ENCGJ, pour la formation prodigieuse qu'il nous a prodiguée.

Enfin, que tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement de ce travail trouvent ici l'expression de notre reconnaissance et de nos remerciements.

Résumé

Ce travail vise à appliquer les réglés et dispositions des normes comptables internationales au sein d'une sein ne faisant pas encore leurs instaurations au niveau interne dans ses entités comptable et financières.

La société d'accueil MARSA MAROC avait fait l'objet d'une introduction en bourse, ce qui implique un élargissement du champ des investisseurs potentiels et du public désirant acquérir des parts importantes dans le capital, sans oublier les dispositions légales qui exigent à toute société dans le marché financier de publier ses états financiers conformément à ses normes. Pour toutes ces raisons, la mise en place de ces normes est une nécessité légale et stratégique.

Ce travail traite 2 volets importants dans ces normes le 1er visa à appliquer ses normes en traitant une partie des immobilisations, et le 2ème vise à mesurer l'impact des ces normes sur le bilan et le compte de résultat.

L'objectif de notre travail est de fournir à la fois aux décideurs de la société et aux investisseurs potentiels une information comptable fiable et crédible pour leurs décisions stratégiques.

ملخص

هذا العمل يهدف إلى تطبيق القواعد المنصوص عنها في المعايير المحاسباتية الدولية. و هذا داخل شركة لم تقم بعد بتفعيلها داخل أقسامها و مصالحها المحاسباتية و المالية.

الحديث هنا عن مرسى المغرب التي كانت دخلت لسوق البورصة خلال العام 2015.

هذا الدخول هو خيار استراتيجي يترتب عنه توسع دائرة المستثمرين اللذين يودون شراء حصص مهمة من الأسهم في رأسمال الشركة دون أن نغفل أن النصوص القانونية تفرض على كل شركة داخل سوق البورصة بتوزيع وثائقها المالية وفق هذه المعايير الدولية.

هذا التقرير ينقسم إلى شقين أساسيين :

الأول يهدف إلى تطبيق المعايير المحاسباتية بشكل دقيق و الثاني يهدف إلى تقييم انعكاسات هذه المعايير على الوثائق المالية مقارنة بالمعايير الوطنية.

الهدف من هذا العمل هو توفير معلومة مالية و محاسباتية مهمة و متميزة بالنسبة للمستثمرين بشكل عام و للشركة نفسها في شخص أطرها و مدرائها بشكل خاص.

Sommaire

Introduction 1

Chapitre 1 : Présentation des IFRS et de l'IAS 16 3

- Section 1 : La normalisation comptable internationale 5
- Section 2 : Présentations des principes fondamentaux et de la norme relative aux immobilisations corporelles 14

Chapitre 2 : Présentation de l'entreprise d'accueil 22

- Section1 : Présentation du secteur portuaire 23
- Section 2 : Présentation MARSA MAROC 26
- Section 3 : Présentation de l'entité d'accueil 32

Chapitre 3 : Traitement des immobilisations corporelles et impact sur les états financiers de MARSA MAROC 35

- Section 1 : Présentation de la procédure de traitement des immobilisations et de la méthodologie de travail 36
- Section 2 ; Application des normes IFRS sur les immobilisations de MARSA MAROC 42
- Section 3 : Impact de la mise en place des IFRS sur les états financiers de MARSA MAROC. 52

Conclusion générale 57
Annexes 58
Liste des tableaux 59
Liste des schémas 60
Liste des graphiques 60
Bibliographie 61
Table des matières 62

Liste d'abréviations

Abréviations	Significations
DEPJL	Direction d'exploitation des ports à ljorf lasfar
DFC	Division financière et comptable
CRC	Commission de règlement de comptabilité
CGNC	Code générale de normalisation comptable
MM	MARSA MAROC
IAS	International accounting standards
IASC	International accounting standards committe
IASB	International accounting standards board
IFRS	International financial reporting standards
IFRIC	International financial reporting interpretations committe
SIC	Standards interpretations committe
VNC	Valeur nette comptable
FW	Frame Work
ITMO	Installations techniques,matériel et outillage
AII	Autres immobilisations incorporelles
AIC	Autres immobilisations corporelles
MMBAD	Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers

Introduction générale

La comptabilité est un langage de communication dans le milieu des affaires, un outil qui conserve ses conventions et particularités propres, la comptabilité est une faculté d'adaptation inégalée aux nouvelles pratiques managériales et stratégiques, elle dispose d'un choix de « comptes » illimité, ses utilisateurs l'adaptent à leurs propres besoins et spécificités, sa souplesse est l'un de ses points forts, mais la technologie est immuable(débit, crédit) comme tout langage.

Dans un nouveau contexte caractérisé par sa rapidité de vitesse, la réduction des distances, la libéralisation des flux et l'ouverture au monde entier incorporés sous la notion de « mondialisation », ce langage a besoin d'une adaptation forte et complète à ce nouveau environnement de travail, ce qui lui conduit également à s'unifier et s'universaliser à ses utilisateurs dans le monde.

Pour cette raison, une organisation de normalisation internationale était créé en 1973 dans une logique et une initiative d'harmonisation des règles et dispositions comptables pour un langage unique, compréhensible, pertinent, clair et représentent d'une bonne manière de la réalité économiques des entreprises et dans un contexte de lutte contre les particularismes comptable set fiscales locaux d'une part et de toute asymétrie d'information d'autre part, avec une meilleure cohérence entre les aspects comptables et financiers à la fois.

Cette nouvelle organisation a mis ce langage sous le nom du « référentiel comptable international IFRS » et a lancé ce projet d'harmonisation depuis les années 70, les entreprises et les pays commençaient à adopter et s'adapter à ce langage en fur et à mesure, les fruits d'un langage unique faisaient apparition juste après.

Actuellement, ce projet n'est pas encore achevé, et ne le sera jamais, le travail est toujours continue surtout avec l'apparition des nouvelles technologies et les changements économiques et financiers qui nécessitent une adaptation rapide de ce langage. Le langage est maintenant compris chez la grande partie d'utilisateurs dans le monde.

La confiance des utilisateurs et principalement des investisseurs potentiels se limitait au début des années 2000 avec le fameux scandale d'ENRON, ce qui nécessitait et nécessitera un doublement des efforts de la part des émetteurs d'informations financières et comptables afin de rétablir cette confiance et la maintenir relativement, ceci ne peut se réaliser sans la bonne

compréhension et application de ce référentiel avec une justification complète et explication de toute ambigüité que peut cacher ces informations.

Au Maroc, la progression de l'économie est remarquable ces dernières années, les orientations stratégiques marocaines en Afrique n'est qu'une réelle preuve marquante de ce grand dynamisme, ce qui implique des grandes opportunités aux entreprises marocaines d'extension des réseaux de leurs activité et de conquérir de nouveaux marchés, ce qui nécessite l'implication parallèle de la comptabilité à ce stade et des efforts supplémentaires des entités financières et comptables quant à l'adoption de ce nouveau système de communication comptable.

Concrètement, nous aurons l'occasion de traiter dans ce travail le cas d'une grande entreprise marocaine reconnu dans le secteur portuaire, c'est le cas de MARSA MAROC, cette dernière était toujours reconnue par sa forte croissance d'activité d'une année à une autre depuis sa création et avec la disparition de l'ancien office de l'exploitation des ports.

Malgré les grands obstacles et spécificités que présentent le secteur portuaire, les efforts de tout le personnel ont été concrétisés dernièrement avec l'atteinte des grands résultats significatives qui ont permis à l'entreprise de s'introduite en bourse en 2015, ce qui favorise le bon fonctionnement de toutes les entités situés dans toutes les points du royaume, mais en contrepartie ceci va amener ces dernières à rassembler leurs efforts et sacrifices pour s'adapter aux nouvelles exigences des investisseurs mondiaux et aux grands orientations stratégiques de la société.

Entre le contexte générale de l'adoption d'une comptabilité internationale et les besoins stratégiques de notre entreprise d'accueil, notre travail intervient à ce stade afin de :

- Appliquer les règles et les dispositions comptable du référentiel internationale ;
- Savoir les nécessités qui vont apparaitre quant à l'adoption de ce modèle comptable ;
- Présenter à l'entreprise de nouvelles pistes en matière comptable pour la souplesse d'adoption des IFRS
- Mesurer l'impact de la mise en place de ce système comptable sur l'information financière de l'entreprise ;
- Présenter aux utilisateurs et aux parties prenantes une information représentante d'une image fidèle de la réalité de l'entreprise.

L'atteinte de nos objectifs tracés au début de ce travail ne peut se réaliser que si nous arrivons à donner des réponses claires et nettes sur notre problématique de recherche, alors. **Comment peut-on traiter les règles et les dispositions des IFRS dans le cadre des immobilisations corporelles dans le cas de MARSA MAROC ?** Quels sont les apports, en matière comptable que présenterait la mise en place de ce référentiel par rapport au référentiel marocain mis en vigueur. **Quel est l'impact sur les états financiers qui se rattache à l'instauration des normes comptables internationales ?** Et quels sont les grands points de convergence et de divergence de celles-ci avec les règles du CGNC ?

Pour répondre à notre problématique dans ces deux grands volets, nous allons procéder par un premier chapitre contenant une introduction générale à la normalisation comptable internationale et ses acteurs auparavant et actuellement, par la suite nous allons présenter quelques principes fondamentaux auxquels les IFRS s'articulent et nous finirons par une présentation du contenu de la norme qu'on aura l'occasion de traiter et ses approches.

Le deuxième chapitre s'articulera sur l'entreprise d'accueil, son secteurs d'activité et ses entités nationales situés dans le port et notre entité d'accueil celle de la DEPJL.

Le dernier chapitre débutera par une présentation de la procédure appliquée par l'entreprise pour gérer ses immobilisations sous le référentiel marocain, et notre valeur ajoutée au sein de l'entreprise débutera dans la deuxième section avec les étapes suivies pour l'application de la norme IAS 16 et 36 et également dans la dernière section en mesurant l'impact de cette application sur les états financiers et en formulant les recommandations nécessaires.

CHAPITRE 1

PRESENTATION DES IFRS ET DE L'IAS 16

Introduction :

La mondialisation et son contexte caractérisé par l'ouverture des économies, la libéralisation des échanges est a favorisé la déréglementation des marchés, la fluidité des mouvements financiers, la rapidité des moyens de communication et la réduction des distances.

La mondialisation a donc fait naissance d'un standard culturel basé sur l'unification des rapports humaines et la destruction des barrières des particularismes locaux, même si ses conséquences peuvent apparaitre comme fâcheuses pour certains, nous constatons que la mondialisation porte les germes de l'universalisme qui a pour conséquence l'homogénéisation des langages et des pratiques.

Dans ce contexte, la mondialisation des échanges et des unités de production, parallèlement avec la financiarisation des économies, a nécessité une adaptation obligatoire, d'une part, de la comptabilité et ses objectifs, et d'autre part, des systèmes de comptabilité des entreprises. En effet, si les économies et les entreprises se mondialisent, les marchés se déréglementent et les sources de financement se complexifient davantage, il sera nécessaire voir obligatoire que chaque utilisateur des états financiers dans le monde puisse les comprendre et en tirer connaissance plus facilement, tout en ayant une garantie de la qualité, la pertinence et la transparence quant aux informations qu'il peut juger utile à connaitre pour ses propres objectifs.

Parallèlement, pour les dresseurs des états financiers, s'ils se réunissent dans le cadre d'un groupe multinational, il sera certainement plus facile d'établir les états de synthèse consolidés si chaque entité nationale part d'un référentiel comptable unique et homogène qui facilitera la tache et aura pour conséquence la diminution des couts de reportings et du remontée de consolidation.

Section 1 : La normalisation comptable internationale :

I- Historique [1]:

L'IASB a eu son mode d'organisation profondément modifié depuis sa création, son fonctionnement a été totalement repensé dés 2001 autour des différents conseils et assemblées qui ont pour missions d'établir, de publier, de vérifier et de faire accepter une règle comptable au plan international.

Ces normes comptables, qui étaient jusqu'alors réservés aux auditeurs et autres professionnels de comptabilité sont amenés à devenir dans les prochaines années des véritables outils de communication financière pour les sociétés : aujourd'hui on désigne l'ensemble de ces normes IFRS qui regroupe les normes comptables internationales (INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDARDS) , les normes d'informations et de compte rendu financier (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS)

Néanmoins, les procédures relatives à l'élaboration des normes restent toujours complexes car ils prennent toujours en considération les positions des différentes parties intéressés : (Auditeurs, Analystes financiers, banquiers, assureurs, dirigeants, actionnaires et tout investisseur.)

En juin 1973, Henry BENSON (auditeurs chez COOPERS, LYBORD) avait proposé de créer un nouveau organisme international privé chargé d'universialiser les principes comptables appliqués aux états financiers dans le monde appelé IASC (INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDARDS COMITEE) dont le siège est situé à Londres et né grace à la participation de plusieurs normalisateurs et d'organes comptables professionnels provenant de différents pays .

La normalisation comptable international a passé durant cette période d'une étape d'harmonisation des principes comptables des différents référentiels nationaux à une étape de convergence de ces derniers, on distingue 3 étapes Eprincipales dans l'historique d'évolution de la normalisation comptable internationale :

- [1]Pascal Barneto, « Normes IFRS, application aux Etats financiers », 2ème édition DUNOD, p : 21…28

A-Etape 1 : la période d'inventaire : (1973 – 1988)

Après sa création, l'IASC avait 2 missions à remplir :

- Rédiger et publier les normes comptables , les promouvoir pour qu'elles soient acceptées et appliquées. Il d'agit de batir un ensemble de règles sur des sujets essentiels à partir des méthodes appliqués dans les différents référentiels comptables des grands pays (Allemagne, France, Etats unis…)
- Améliorer davantage et harmoniser les réglementations dans les référentiels comptables de ces pays.

Pour remplir ces 2 missions, l'IASC s'est doté de 3 groupes de travail indépendants durant cette période : Le conseil (BOARD), le group consultatif (CONSULTATIVE GROUP) et le conseil consultatif (ADVISORY COUNAL) créé à partir de 1995.

Mais, au début des années 80, beaucoup de problèmes ont apparu rapidement, d'une part, la majorité des pays « *cherchait à préserver ses pratiques nationales et s'efforçait que les IAS fussent compatibles avec elles et non l'inverse* » D'autre part, les points essentiels traités lors des réunions ont subi beaucoup des problèmes techniques d'application. Ces problèmes concernaient principalement :

- La divergence des points juridiques des pays (principalement dans leurs définitions)
- Les points relatives aux mesures de résultat et de l'analyse de la situation financière qui différaient d'un pays à l'autre.

En effet, les normes au début étaient rédigées d'une façon abstraite pour pouvoir intégrer les particularités juridiques et fiscales de chaque pays. Ainsi, l'avancement de l'élaboration des normes s'est fait par l'ouverture d'options dans laquelle chaque pays possède la possibilité d'adapter une solution sur-mesure à un pays donné.

B- Etape 2 : Période de décollage : (1988-1977)

Cette période a vu significativement la naissance et l'apparence des normes sur le plan international. Il s'agit pour les normalisateurs de l'IASC de réduire au maximum ou de supprimer le nombre d'options déjà créé dans les normes afin de rendre les états financiers

crédibles et comparables entre eux et d'avoir le soutien et la reconnaissance d'autres pays et institutions internationales.

Le conseil de l'IASC (BOAD) commence à acquérir beaucoup d'expériences et du savoir-faire en participant dans réunions de travail des régulateurs nationaux des grands pays (FASB , Commission européenne , …) mais aussi d'autres institutions internationales comme l'OCDE, la Fédération européenne des experts-comptables, les analystes financiers, etc.

Mais l'événement le plus marquant dans cette période est la naissance d'un nouveau group de travail appelé G4+1, avec la participation de plusieurs pays comme l'Australie, le Canada, Etats-Unis, Nouvelle Zélande et le Royaume-Uni. Cette nouvelle alliance avait comme mission de partager le même cadre conceptuel et les principes comptables avec une inspiration purement anglo-saxonne, et de se positionner comme un nouveau concurrent de l'IASC ce qui a nécessité une restructuration de ce dernier.

Par conséquence, le comité de l'IASC avait entrepris de reformer l'organisation afin de permettre de rivaliser les institutions internationales de réglementations dans le monde, et surtout le SEC. Un programme de travail était créé sous l'appellation « STRATEGY WORKING PARTY » dont l'objectif et de reformuler la stratégie et la structure de l'IASC.

Vers la fin de 1999, le SWP publiait plusieurs réflexions et proposait de doter l'IASC d'un nouveau comité. Au début de 2000, le nouveau comité repensait la constitution et la désignation d'un nouveau président. Ce comité appelé Fondation de l'IASC était constitué le 22 mai 2000 et désignait les membres du nouveau conseil en janvier 2001 sous le nom « de INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDARD BOARDS ». Ce dernier prend ses nouvelles fonctions le 2 avril 2001.

C- ETAPE 3 : Période de l'application :

C'est la nouvelle période qui a vu la naissance du nouvelle organisation. Par conséquent, l'IASB a hérité d'un référentiel comptable de bonne qualité, harmonisé et présentable qui va lui permettre de faire face aux anciens rivales normalisateurs, principalement les américains.

La publication d'une norme est maintenant :

- Précédée d'un nombre d'exposés sondages « EXPOSURE DRAFT » qui est un document de réflexion, créé par les membres de l'organisation avant la norme, et ayant pour objectif de décrire le cadre du problème sur lequel la norme va se porter comme solution.

- Suivie par une ou plusieurs interprétations, appelées précédemment SIC »STANDARD INTERPRETATIONS COMMITTE », et actuellement IFRIC « INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING INTERPRETATIONS COMMITTE », le SIC a pour but de présenter les points réservés aux normes IAS et sur les divergences de traitement pour se converger à un même consensus d'interprétation. Le SIC présente aussi bien les nouveaux projets que sur les normes existantes et portant à controverse. Actuellement, les SIC et IFRIC coexistent. Ces interprétations ont un caractère obligatoire au même titre que les normes qu'elles interprètent.

En juillet 2002. L'union européenne adoptait le règlement CE n° 1606/2002 (publié au journal officiel de l'union européenne « JOUE ») qui oblige les sociétés européennes cotées sur le marché financier de publier leurs états financiers consolidés conformément aux normes IFRS à partir de l'exercice comptable 2005 et en ouvrant la possibilité d'y débuter dés 2004, et d'autoriser l'utilisation des US GAAP (normes du référentiel américain) par les sociétés européennes jusqu'à l'exercice comptable 2007. Cela concerne les sociétés émettrices à la fois des actions et des obligations sur le marché boursier européen.

Ensuite, une première norme tait publiée en juin 2003 sous l'appellation IFRS1 « Première Adoption des IFRS » contenant toutes les dispositions nécessaires à la première application des normes pour les exercices 2004-2005. Toutes les normes IAS et IFRS, sous la version initiale ou réécrite, étaient adoptées par les règlements de la commission européenne.

Tableau n°1 : Obligations rattachées aux sociétés en matière comptable :

Nature des comptes	**Type de sociétés**	**Obligations**	**Obligations laissées aux Etats membres.**
Comptes Consolidés	Toutes sociétés européennes cotées	Obligation de préparer (et donc de publier) les comptes consolidés conformes aux IFRS pour les exercices ouverts à compter de 2005	Pour certaines sociétés cotées n'émettant pas les obligations ou utilisant déjà les US GAAP, possibilité de différer cette obligation aux exercices ouverts à partir de 2007.
Comptes consolidés	Toutes sociétés non cotées tenues de publier des comptes	Néant	Obligation ou possibilité de préparer des comptes consolidés

	consolidés.		conformes aux IFRS (comme les sociétés cotées) pour les exercices ouverts à compter de 2005.
Comptes individuels	Toutes sociétés (cotées ou non ; grandes, PME ou TPE).	Néant	Interdiction, possibilité ou obligations de préparer des comptes individuels conformes aux IFRS pour les exercices ouverts à compter de 2005.

Source : IFRS 2005, ED. Francis LEFEVEBRE, p : 26

Durant toute sa période d'existence depuis 1973, l'IASC était présidée par différents personnalités ayant une divergence d'origines remarquable tant sur le plan géographique que sur le plan professionnel, cette divergence permet d'assurer la transparence du travail et les intérêts de tous les pays membres à la fois, le tableau suivant résume les présidents élus à l'IASC depuis sa création, leur période de présidence ainsi que leurs nationalités.

Tableau n°2 : Liste des présidents de l'IASC depuis sa création :

Nom des Présidents	Période de Présidence	Nationalité
Henry BENSON	1973-1976	Grande-Bretagne
Joseph CUMMINGS	1976-1978	Etats-Unis
John HEPWORTH	1978-1980	Australie
HANS BURGGRAFF	1980-1982	Pays-Bas
Stephen ELLIOT	1982-1985	Canada
John KIRKPATRICK	1985-1987	Grande-Bretagne
Georges BARTHIES	1987-1989	France
Arthur WIATT	1990-1992	Etats-Unis
Eiichi SHIRATORI	1993-1995	Japon
Michael SHARPE	1995-1997	Australie
Stig ENEVOLDESN	1998-2000	Danemark

II- L'organisation Actuelle :

L'organisation actuelle de l'IASB n'est pas similaire à celle qui existait auparavant. Elle était totalement reconstituée à partir de 2001. Actuellement, l'IASB dispose de 4 assemblées majeures :

A- <u>La Fondation :</u>

Elle est composé de 22 membres appelés « Trustees » chargés de la supervision de l'organisation, du développement et de l'application des IFRS. Ces membres sont également tenus de la promotion des normes et de leur diffusion auprès de la communauté financière internationale.

Les membres de la fondation sont répartis selon les zones géographiques du monde selon la manière suivante : 6 membres pour l'Amérique du nord, 6 pour la zone Euro, 4 pour la zone de l'Asie pacifique et 3 représentant le reste du monde. De plus 5 parmi 19 membres sont nommés par l'IFAC. Ils sont élus pour un mandat de 3 ans renouvelables.

La fondation est chargée des missions suivantes :

- Désignation des membres de l'IASB, IFRIC et SAC et approbation des procédures internes.
- Control du budget disponible, des aspects juridiques de l'organisation et des publications.
- Publication d'un rapport annuel.
- Supervision des actions du conseil, amende de la constitution et décision à la majorité simple.

B- <u>Le Conseil :</u>

Le conseil est composé de 14 membres dont un président, un vice-président et 12 autres membres remplissant chacun une mission bien définie. Ils sont recrutés sur la base de leur expertise technique et /ou de leur connaissance des affaires et des marchés.5 doivent exercer les missions d'audit, 3 doivent avoir des connaissances et bases solides dans l'élaboration des états financiers et 7 au minimum doivent avoir occupés des responsabilités dans des institutions nationales ou internationales. Ils sont nommés pour une durée de 5 ans et rémunérés par la fondation à partir de son budget.

Les missions du conseil sont les suivantes :

- Préparation, émission et interprétation des normes et des exposés de travail ;
- Publication des discussions et des exposés sondages ;
- Sous-traitance des travaux techniques ou atypiques et consultation du comité technique ;

- Vérification des procédures ; entente du public, fait des tests d'application sur les normes dans tous les environnements comptables, effectuation des conclusions des travaux ;
- Occupation des publications en anglais.

Le conseil constitue le groupe de travail ou l'assemblée le plus indispensable dans l'établissement des normes puisqu'il va désigner et représenter l'ensemble de l'organisation sous le nom de l'IASB.

C- <u>Le Comité de réflexion (SAC : STANDATDS ADVISORY COUNCIL) :</u>

Il est compos é de 30 membres au minimum, nommés pour 3 ans, d'origines diverses sur le plan professionnel et géographique. Le comité est un group de réflexion participant à la discussion et au processus de l'élaboration des normes. Son rôle est triplé :

- Il donne son opinion sur l'établissement d'un calendrier des décisions et des travaux à effectuer en priorité ;
- Informe le conseil sur les différents opinions des régulateurs comptables nationaux et des autorités financières des différents pays ;
- Informe et conseille techniquement le Conseil et la Fondation.

D- <u>Le comité technique (IFRIC : INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING INTERPRETATION COMMITEE) :</u>

Créé en 2001, le comité technique de travail est composé de 12 membres non salariés et élus pour une période de 3 ans renouvelables, ils se réunissent chaque 2 mois afin de remplir les missions si dessous :

- L'interprétation des normes comptables internationales et la mise à disposition d'un guide de travail sur l'établissement du « REPORTING » financier ;
- L'assurance d'une objectivité des normes et de la convergence de celles-ci avec les référentiels comptables internationaux et nationaux.
- La publication d'une note d'interprétation sur une norme en cours de discussions ;
- La mise à disposition d'une interprétation finale sur une norme au conseil.

La structure actuelle de l'IASB est résumée dans l'organigramme suivant qui indique les relations entre les entités de l'organisation dans le processus de la normalisation comptable internationale :

Schéma n°1 : Organisation actuelle de l'IASB :

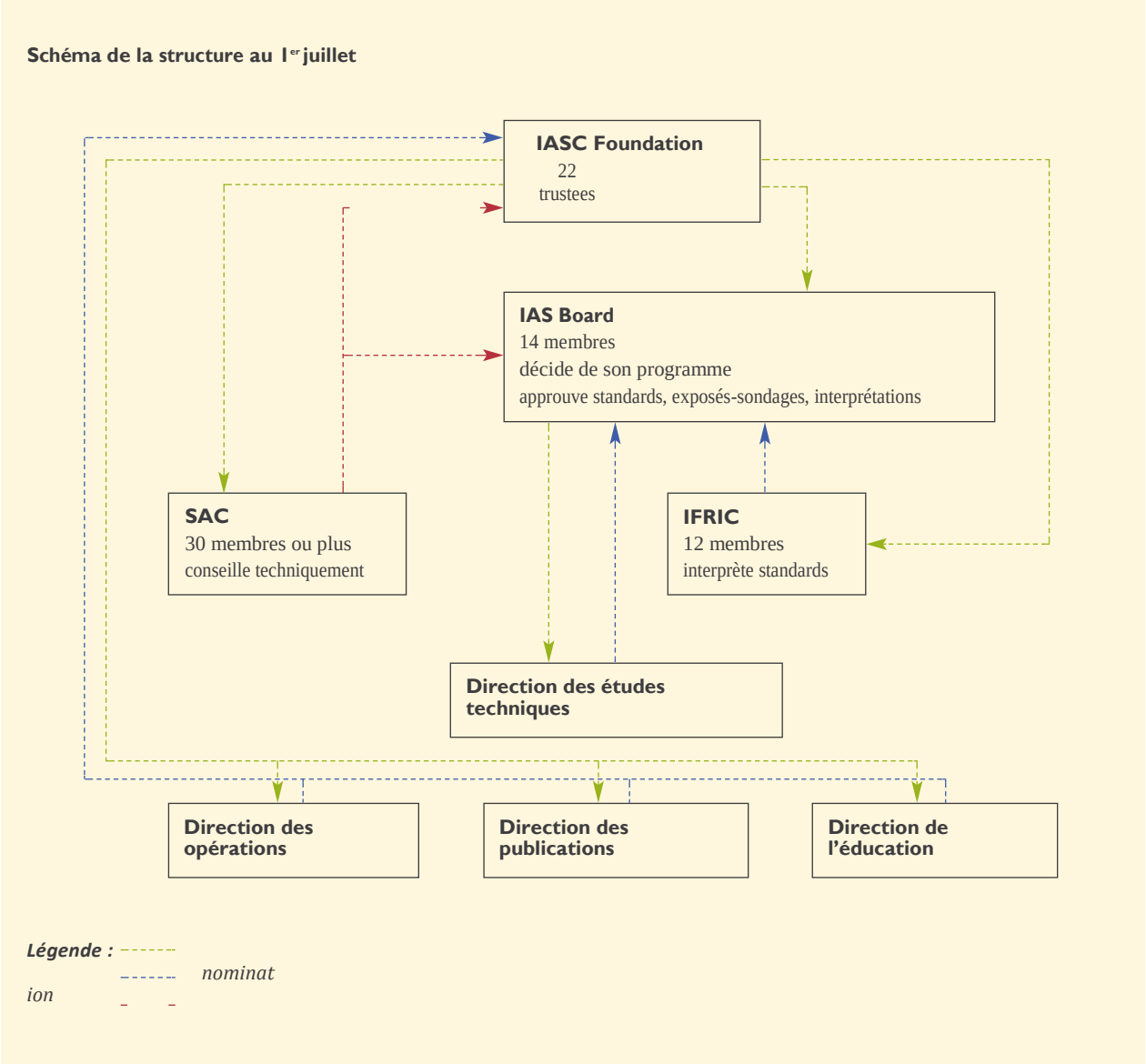

Source : www.focusifrs.com

III- Processus de l'élaboration des normes :

L'élaboration d'une nouvelle norme comptable internationale passe par un processus qui englobe 4 grandes étapes :

- Etape1 : Saisie des experts techniques par l'IASB afin d'avoir leurs opinions sur l'étude d'un projet.
- Etape 2 : Publication d'un document de discussions par le conseil de l'IASB appelé « DISCUSSION DOCUMENT ou DRAFT STATEMENTS OF PRINCIPES » pour appel à commentaires, ce document est basé sur les propositions rendues par les instances techniques.
- Etape 3 : Proposition d'un Exposé Sondage par l'IASB après réception les avis et les arguments sur le projet soumis, cet Exposé Sondage doit être approuvé par un minimum de 8 voix.
- Etape 4 : Emission de la norme IFRS après prise en compte des différents avis et commentaires. Lors de la publication, l'IASB fournit en annexes toutes les informations nécessaires relatives au champ d'application de la norme et les règles de son application concrète sur le terrain.

Chaque membre dans le conseil détient un droit de vote.l'approbation de l'Expos Sondage et de l'interprétation SIC ou IFRIC doit avoir un minimum de 8 votes sur 14. Toute autre décision n'exige que la majorité des membres présents dans les réunions.

Les durées d'effectuation des avis et des commentaires est de 90 jours pour les Exposés Sondages et les Documents de Discussions, cette durée est de 60 jours pour les interprétations SIC et IFRIC.

Le processus de l'élaboration d'une norme peut s'étaler dans une période d'environ 2 ans.

Section 2 : Présentation des principes fondamentaux et de la norme relative aux immobilisations corporelles :

I- Principes fondamentaux des IFRS :

L'IASB publiait en 1989 un cadre conceptuel de l'élaboration des états financiers appelé « Frame Work », ce livre comporte tout les principes comptables fondamentaux auxquelles les normes IAS-IFRS tiennent référence. En 2006, l'actuel organe « IASB » a effectué, en collaboration avec le normalisateur américain, une révision de ce cadre conceptuel en plusieurs étapes, lorsque l'une est achevée, le texte du cadre est remplacé dans la nouvelle version.

La nouvelle version du cadre conceptuel de l'information financière s'articule en 4 grandes parties :

1- L'objectif de l'information financière à usage générale ;
2- Le concept de l'entité comptable ;
3- Les caractéristiques de l'information financière utile ;
4- Le texte de l'ancien cadre conceptuel non encore révisé.

Dans cette partie, nous allons se focaliser sur La 3ème partie et sur les principes fondamentaux définies ainsi que sur les notions de base dans ce cadre ayant une relation directe avec la norme traitée et la problématique recherchée.

A- Les caractéristiques qualitatives de l'information financière à usage utile[2] :

Ces caractéristiques décrivent l'utilité de l'usage de l'information financière composante les états de synthèse. Toute information financière n'est utile que lorsqu'elle est pertinente, et donne une image fidèle de ce qu'elle prétend représenter. L'utilité de cette information est accrue lorsqu'elle est, comparable, vérifiable, publiée rapidement et compréhensible auprès de ses usagers. Le nouveau « FRAME WORK » distingue les caractéristiques de l'information financière en 2 classes : Caractéristiques essentielles et des caractéristiques auxiliaires/

[2] Source : Bruno COLMANT, Pierre-ARMAND « Les normes IAS IFRS, une nouvelle comptabilité financière » Edition MASTER, page : 55

A-1-Caractéristiques essentielles :

Pertinence : Une information financière est pertinente lorsque son utilité permet d'influencer les prises de décision, Pour cela, l'information doit avoir une valeur de prédiction , de validation ou les deux. L'information a une valeur prédictive si elle peut faciliter la prévision de performances futures. Elle a une valeur de validation si elle confirme ou infirme des évaluations antérieures.

Le principe de pertinence s'appuie sur le principe d'importance relative. Une information est significative (relativement importante) lorsque son omission ou son inexactitude modifierai les décisions des utilisateurs. En d'autres termes, l'importance relative constitue un aspect spécifique de la pertinence qui dépend de la nature ou de l'ampleur, ou des 2 à la fois, des rubriques auxquelles se rapportent les informations.

Fidélité : Les états de synthèse représentent des phénomènes économiques ou moyen de chiffres et de mots. Pour être utile, l'information financière doit non seulement exprimer des phénomènes pertinents, mais aussi donner une image fidèle de ceux-ci. La fidélité est essentielle a l'utilité décisionnelle de l'information.

Pour donner une image fidèle des phénomènes économiques, les représentations comptables doivent avoir trois caractéristiques : Etre complète, neutre et exempte d'erreur.

Une description complète contient toute s les informations nécessaires pour permettre à un utilisateur de comprendre les faits présentés.

Une description neutre est un choix sans biais dans la sélection ou la, présentation de l'information : elle ne doit pas être orientée dans le but d'accroitre la probabilité que l'information soit perçue favorablement ou défavorablement par les utilisateurs. La neutralité est définie comme une absence de partie pris.

A-2- Caractéristiques additionnels aux états financiers :

Le cadre conceptuel actuel des IFRS définie 4 caractéristiques auxiliaires qui doivent se rattacher à l'information comptable :

Comparabilité : Cette caractéristique permet aux utilisateurs de faire distinguer les points de divergences entre plusieurs informations financières fournies de meme type. La comparabilité est une finalité qui s'atteint par la cohérence et la permanence dans le xhoix et également dans la bonne application de méthodes comptables.

Vérifiabilité : Cette qualité assure en permanence aux utilisateurs que les états de synthèse de l'entreprise représente réellement d'une manière compléte une image fidèle des phénoménes économiques décrits. La vérifiabilité assure que divers observateurs bien informés et indépendants pourraient aboutir à un consensus sur la fidélité de l'information. Il peut s'avérer

impossible e férifier certaines informations prospectives : Dans ce cadre, il sera primordial d'indiquer les hypothèses sous jacentes ainsi que les méthodes d'évaluation utilisées.

Rapidité : elle répond au besoin de rendre l'information financière accessible aux décideurs avant qu'elle ne perd sa capacité d'influencer leurs décisions. Rendre plus rapidement accessible une information pertinente peut accroitre sans influence. En régle générale, plus l'information date, moins elle est utile.

Compréhensibilité : C'est la qualité de l'information financière qui permet d'en comprendre la signification, elle se trouve accru lorsque l'information est classée, définie et présentée de manière claire et concise. Il faut noter que certains phénomçnes économiques sont complexes. Selon le cadre, exclure des états de synthèse les informations sur ces faits conduiraient à ce que les informations contenues dans ces états soient plus faciles à comprendre. Avec l'inconvénient sur ce phénomène, tout en s'assurant qu'elles ne sont pas transmises avec un langage abscons.

Le cadre conceptuel des IFRS traite également des contraintes limitant le contenu de l'information financière, à savoir son cout. La préparation de l'information entraine des couts, il importe que ceux-ci soient justifiés par les avantages que procure cette information.

B- Principes fondamentaux du cadre conceptuel :

B-1- Principe de continuité d'exploitation :

Le nouveau cadre conceptuel reprend un paragraphe qui figurait dans l'ancien cadre de 1989 et qui est également présent dans l'IAS 1. Selon cette hypothèse de base, les états de synthèse sont préparés en supposant que l'entreprise est en situation de continuité d'exploitation et poursuivra ses activités dabs un avenir prévisible. Si l'entreprise a l'intention ou l'obligation d'arrêter ses activités, les états de synthèse seront établis sous un autre contexte et une logique différente qui doit être mentionnée.

Ce principe de base constitue l'un des grandes convergences entre les normes IFRS et notre référentiel national CGNC, ce dernier stipule aussi que chaque entreprise doit établir ses documents comptables dans une logique de poursuite normale de ses activités.

B-2- Principe de la juste valeur :

En vertu de ce principe, tout élément rentrant dans le patrimoine de l'entreprise et principalement ses immobilisations doivent être évaluée avec leurs « juste valeur » ce montant correspond au prix que peut attendre l'entreprise d'une éventuelle cession. La révision continue des valeurs des immobilisations et du patrimoine de manière générale est devenue une obligation

selon ce principe, celui-ci est l'un des importantes valeurs ajoutées que les normes IFRS ont apporté pour une meilleure représentation de l'image fidèle par la comptabilité.
Ce principe a remis en cause la notion du « cout historique » qui a fait son apparition depuis la première naissance des référentiels de la comptabilité et principalement le CGNC marocain, il a permis un nouveau dynamisme à l'information financière et une meilleure représentation de l'image fidèle.

II- L'approche par composant [3]:

A- Définition

Cette approche a été introduite par l'IAS 16[4] et elle est reprise par le CRC[5].

Elle consiste à subdiviser les immobilisations corporelles en parties distinctes et à comptabiliser chaque élément séparément. Cette ventilation doit être effectuée lorsque les durées d'utilité sont différentes ou lorsque les avantages procurés à l'entreprise s'effectuent selon des rythmes inégaux. Plusieurs exemples peuvent être cités, mettant en avant des durées d'utilisation non identiques pour la structure de l'immobilisation d'une part, et, d'autre part, pour certains composants tels que :

- Pour un avion : moteurs, sièges,…
- Pour un immeuble : toiture, chaufferie, ascenseurs,…
- Pour un véhicule : pneus, éléments mécaniques,…

B- Difficultés

Dans la pratique, la mise en place de l'approche par composants pose plusieurs difficultés à différents niveaux. La première difficulté est souvent l'absence d'un inventaire physique à jour des immobilisations corporelles qui constitue un pré requis à la mise en place de l'approche par composants. C'est pourquoi, il est recommandé que toute entreprise qui planifie un passage aux IFRS puisse lancer ce chantier suffisamment à l'avance.

Ensuite, la difficulté est d'ordre technique dans la mesure où l'entreprise doit:

- Identifier les immobilisations corporelles à décomposer ;
- Déterminer les composants significatifs de chaque immobilisation ;
- Affecter une valeur à chaque composant ;
- Définir une durée d'utilité pour chaque composant ;

[3] Source : Mémoire « Application de l'IAS 16 au sein de la DEPJL », MOUKHLISS Mohammed, page : 45
[4] IASC, IAS 16 (révisée en 1998), Immobilisations corporelles.
[5] CRC, Règlement n° 2002-10 du 12 décembre 2002, art. 5-2.

- Modifier le système d'information pour prendre en charge ces nouveaux besoins.

C- Démarche

La mise en œuvre de l'approche par composants nécessite la mise en place d'un système d'information dédié au suivi des immobilisations corporelles et dont les principales fonctionnalités sont les suivantes:

- Suivi des entrées et sorties de biens ;
- Suivi des immobilisations en cours ;
- Passation des écritures en comptabilité générale ;
- Préparation des documents pour l'annexe ;
- Suivi des répartitions analytiques propres à l'entreprise ;
- Contribution aux budgets via des états prévisionnels.

III- Contenu de la norme IAS 16 :

A- Objectif et champ d'application

Objectif

L'objectif de l'IAS 16 consiste à prescrire le traitement comptable pour les immobilisations corporelles de sorte que les utilisateurs des états financiers puissent distinguer les informations relatives aux investissements d'une entité dans ses immobilisations corporelles et celles relatives aux variations de ces investissements.

Les questions fondamentales concernant la comptabilisation des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Comptabilisation des actifs au moment de leur acquisition ;
- Détermination des valeurs comptables de ces actifs lors de périodes ultérieures ;
- Détermination des dotations aux amortissements et des pertes de valeur correspondantes.

Le principe général sous-jacent de l'IAS 16 veut qu'une entité comptabilise d'abord tous les coûts des immobilisations corporelles au moment où ces coûts sont engagés, puis qu'elle répartisse ces coûts sur la durée d'utilité de l'actif. Les comptables canadiens devraient déjà bien connaître ces concepts; l'IAS 16 offre toutefois la possibilité d'utiliser la juste valeur pour déterminer la valeur comptable des immobilisations corporelles après leur acquisition.

Champ d'application

L'IAS 16 doit être appliquée pour la comptabilisation des immobilisations corporelles, sauf lorsqu'une autre Norme impose ou autorise un traitement comptable différent. Ainsi, elle ne

s'applique pas aux animaux d'élevage ou autres actifs comptabilisés conformément à l'IAS 41, *Agriculture*, ou aux immobilisations corporelles classées comme détenues en vue de la vente selon l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

En ce qui a trait aux immeubles en cours de construction ou de développement en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeubles de placement, l'IAS 16 s'applique jusqu'à ce que la construction soit terminée et que les actifs satisfassent à la définition d'un immeuble de placement conformément à l'IAS 40, *Immeubles de placement*.

B- Définitions

Les immobilisations corporelles : La norme IAS 16 définit les immobilisations corporelles comme étant « des actifs corporels qui sont détenus par une entreprise soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice comptable».

***L'amortissement* :** est la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité.

***Le montant amortissable* :** est le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilité est :

- Soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif ;
- Soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif.

***Le coût* :** est le montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

La valeur résiduelle : d'un actif est le montant estimé qu'une entité s'attend à obtenir pour cet actif, après déduction des coûts de sortie attendus, à la fin de sa durée d'utilité.

***La valeur comptable* :** est le montant pour lequel un actif est comptabilisé, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur relatif à cet actif.

C- Conditions de comptabilisation

Une immobilisation corporelle doit être enregistrée à l'actif si et seulement si :

- Les avantages économiques futurs et les risques associés à cet actif doivent normalement aller à l'entreprise sur la base des indications disponibles lors de la comptabilisation initiale.

- Le coût de cet actif pour l'entreprise peut être évalué de façon fiable[6].

D- Informations à fournir

Les états financiers doivent indiquer, pour chaque catégorie d'immobilisations corporelles :

- Les conventions d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur brute comptable ;
- Les modes amortissements utilisés ;
- Les durées d'utilité ou les taux d'amortissement utilisés ;
- Un rapprochement entre la valeur comptable et le cumul des amortissements à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

Les états financiers doivent également indiquer :

- L'existence et les montants des restrictions sur les immobilisations corporelles données en nantissent des dettes ;
- Le montant des dépenses capitalisées au titre des immobilisations corporelles en cours de production ;
- Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Lorsque les immobilisations corporelles sont inscrites à leur montant réévalué, les informations suivantes doivent être mentionnées :

- La date de réévaluation ;
- Le recours ou non à un évaluateur indépendant ;
- Les méthodes et les hypothèses principales utilisées pour estimer la juste valeur des actifs ;
- La manière dont la juste valeur des actifs a été déterminée ;
- La valeur comptable de chaque catégorie d'immobilisations corporelles ;
- L'écart de réévaluation, en indiquant les mouvements de l'exercice et toute restriction de cet écart aux actionnaires.

[6] Dans le cas d'un actif produit par l'entreprise pour elle- même, une évaluation fiable du coût peut être faite à partir du coût des matières utilisées acquises auprès de tiers, du coût de la main d'œuvre et d'autres composantes utilisées au cours du processus de fabrication.

Conclusion :

Pour conclure, l'adoption des normes IFRS et l'adaptation avec ses règles et ses dispositions est devenue une obligation à toute entreprise qui désire s'internationaliser et acquérir de nouveaux marchés en dehors de son pays d'origine, l'adoption de ces normes n'est pas seulement une exigence légale aux entreprises cotés en bourse. Mais plutôt une oritnetation stratégique, dans le chapitre suivant, nous allons situer notre problématique géographiquement en présentant l'entreprise d'accueil, son secteur d'activité, ses entités, et sa division d'accueil DFC.

CHAPITRE II

PRESENTATION DE L’ENTRPRISE D’ACCEUIL

Section I : Présentation du secteur portuaire

I/ Généralités

Cette situation fixe la destinée du pays et lui confère une vocation maritime qui se traduit par une étroite indépendance de son économie vis-à-vis du transport maritime et de l'infrastructure portuaire.

Le Maroc dispose actuellement d'une infrastructure portuaire importante et étudie sur tout le territoire national, 16 ports sur la Méditerrané et l'Atlantique qui seront complété par des nouvelles installations, dont les travaux ont commencé.

Ce n'est qu'à partir du plan, 1978-1980, que le gouvernement Marocain à commencer à figurer dans la politique économique du pays l'aménagement du port comme projet portuaire.

En effet le plan trial 1978-1980 a mis l'accent sur le problème posé par la concentration des activités autour de l'axe Kenitra-Casa et les dangers qui peuvent en résulter.

De ce fait, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un plan global à long terme visant à équiper les régimes désertés et à créer des pôles de développement sur l'ensemble du territoire en fonctions des objectifs à atteindre à long terme.

Les plans stratégiques qui ont été élaboré après 1985 avaient pour objectif la promotion de l'outil portuaire pour le rendre compétitif à l'échelle international.

II- Evolutions et réformes

Les évolutions économiques et sociales que vit le Maroc depuis quelques années et qui sont motivées par des exigences de développement interne, par des engagements du pays dans des accords de libre-échange et par les nouveaux contextes de la mondialisation du commerce, ont obligé les pouvoirs publics à engager un processus de mise à niveau de l'ensemble de l'économie du pays.

Dans ce cadre, le Gouvernement a pris des engagements pour mettre en œuvre toutes les mesures susceptibles de contribuer au renforcement et à la modernisation des infrastructures du pays qui constituent un passage obligé pour l'édification d'une économie moderne et attractive, à même de préparer le Maroc à intégrer les zones de libres échange et à gagner le pari de la mondialisation, de la globalisation et de la compétitivité par l'augmentation de la productivité, l'amélioration de l'efficacité et la réduction des coûts.

Vu l'importance de la part des échanges commerciaux du pays qui transitent par voie maritime (plus de 95%), le secteur portuaire a de tout temps constitué une composante fondamentale dans le commerce extérieur, d'où l'importance accordée par les pouvoirs publics au développement, à la diversification et à l'extension des ports sur les trente dernières années.

Le Maroc a consenti durant les trois dernières décennies des efforts considérables dans le développement, l'adaptation et la modernisation de ses infrastructures portuaires et différentes réformes et réorganisations ont été introduites dont la principale était celle de la création de l'ODEP en 1984, qui a permis de rehausser le niveau du secteur portuaire national et d'introduire des améliorations importantes aux niveaux des performances, des infrastructures, des équipements et services.

Afin d'accompagner les évolutions actuelles et futures du secteur portuaire d'une part, et de l'adapter aux nouvelles donnes économiques et politiques d'autre part, Sur la base des forces constatées, des défaillances relevées et des attentes identifiées, le Ministère de l'Equipement et du Transport a défini une nouvelle vision stratégique qui a abouti à la nécessité d'une réforme globale et profonde du secteur.

Cette réforme du secteur portuaire se veut globale et profonde et se fixe comme principaux objectifs de :

- Rehausser le niveau de compétitivité des ports marocains aux standards internationaux ;
- Clarifier les rôles et les attributions des intervenants par la séparation des fonctions régalienne, d'autorité et commerciale ;
- Introduire la concurrence entre ports et au sein d'un même port pour mettre fin au monopole de fait exercé par l'ODEP et à l'oligopole exercé par les sociétés de stevedoring ;
- Encourager la participation du secteur privé dans le financement des infrastructures et des équipements portuaires dans le cadre de la procédure des concessions ;
- Consacrer l'unicité de la manutention pour mettre fin à la rupture de responsabilité juridique, améliorer l'efficacité, l'efficience et la productivité des opérations de chargement et de déchargement des navires et réduire les coûts de passage portuaire par une meilleure maîtrise de la chaîne ;
- Mettre à niveau le cadre législatif et réglementaire ;
- Doter le secteur portuaire des moyens financiers, institutionnel et juridique à même d'assurer son développement, sa maintenance et son extension et de le transformer en «la locomotive » du développement économique du pays.

Cette Réforme est entrée en vigueur en décembre 2006 :

- Création de l'Agence Nationale des Ports et de la Société D'Exploitation des Ports (devenue Marsa Maroc) ;
- Baisse des tarifs de manutention des conteneurs de 30 % ;
- Introduction d'un 2ème opérateur privé au port de Casablanca (SOMAPORT) relevant de CMA/CGM, 3ème opérateur mondial dans le transport de conteneurs ;
- En Décembre 2006, le ministère du Transport et de l'Equipement a réalisé un projet de loi n° 15-02 définissant la nouvelle organisation des ports. Le texte de Loi s'inscrit dans la nouvelle donne commerciale dominée par la disparition progressive des monopoles. Le législateur a surtout mis l'accent sur les nouvelles prérogatives qui seront dévolues à l'outil portuaire pour qu'il puisse mieux répondre aux besoins du commerce extérieur.

Mais au-delà du statut juridique des ports qui n'a pas connu beaucoup de changement, le projet de loi prévoit la substitution de l'Office d'Exploitation des Ports(ODEP) par deux entités: l'Agence nationale des ports (ANP) et la Société d'exploitation des ports (MARSA MAROC). L'ODEP sera, selon les termes de la loi, dissolue et remplacée par ces deux organismes. Le futur ex-office perdra ainsi son monopole et devra affronter les exigences du marché concurrentiel.

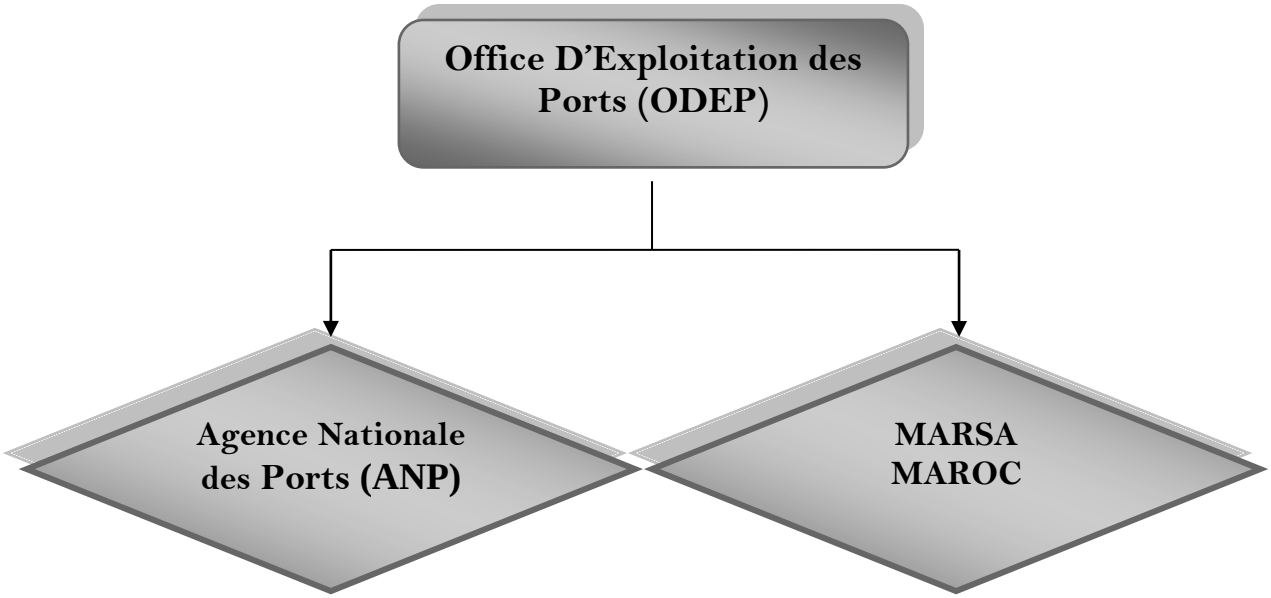

Section 2 : Présentation de Marsa Maroc

I- Historique

L'exploitation portuaire marocaine est passé, à travers l'histoire, par plusieurs modes de gestions à savoir, le régime de concessions, la création de régie portuaire, la création de l'ancien ODEP **« l'Office De l'Exploitation Portuaire »** et enfin la scission de l'ODEP en deux entités l'ANP **« l'Agence Nationale des Ports »** et la SODEP **« la Société d'Exploitation des Ports ».** Les dates clés d'évolution du secteur portuaire marocain sont :

Avant 1963	Gestion des ports par des sociétés privés sous le régime des concessions.
1963	Création d'une régie du port de Casablanca, RAPC, qui s'est progressivement occupée de l'exploitation des principaux ports du Royaume.
1984	Réorganisation du secteur portuaire par la création de l'Office d'Exploitation des Ports, ODEP.
Déc. 2006	Entrée en vigueur de la réforme portuaire. Création de la **SODEP** et de l'ANP.
27 Juin 2007	Adoption de la nouvelle identité visuelle Marsa Maroc

II- Fiche technique

Raison sociale : Société d'Exploitation des Ports

Nom de marque : Marsa Maroc

Date de création : 1er Décembre 2006

Statut juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Capital Social : 733.956.000 DH

Siège social : 175, Bd Zerktouni-20 100 Casablanca - Maroc

Président du Directoire : Mohammed ABDELJALIL

Secteur d'activité : Gestion de terminaux et quais portuaires

Chiffre d'Affaires[7]: 2.068.793.590,43 MDH

Effectif[13] : 2183 collaborateurs

Trafic global[13] : 35,4 Millions de tonnes

Sites opérés : 10 à savoir Nador, Al Hoceima, Tanger, Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Lâayoune, Dakhla.

[7] À fin 2010.

III- Activités et services

Parce qu'elle est au cœur de la logistique du commerce, Marsa Maroc s'est assignée comme mission de rechercher la création de valeur à chaque maillon de la chaîne logistique portuaire.

Opérateur de logistique portuaire, Marsa Maroc exploite des terminaux et quais dans le cadre de concessions et offre une gamme de services diversifiée :

- **Services aux navires :** pilotage, remorquage, lamanage, avitaillement ;
- **Services aux marchandises :** manutention (à bord et à quai), magasinage, pointage, pesage, empotage et dépotage de conteneurs et remorques ;
- **Services connexes :** débardage, gerbage de la marchandise, chargement et déchargement des camions ;
- **Information en temps réel.**

Marsa Maroc bénéficie d'une implantation multi sites dans 10 ports du Royaume. Cette diversité lui a conféré la maîtrise de plusieurs segments d'activité :

- Le conteneur roulier
- Les passagers
- Les vracs solides et les vracs liquides

conventionnel.

Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque activité, Marsa Maroc met à la disposition de ses clients des installations dotées d'équipements et de ressources humaines spécialisés ainsi qu'une organisation adaptée.

IV-Présence de Marsa Maroc dans les ports

Casablanca :

La diversité des activités traitées par Marsa Maroc au port de Casablanca a nécessité la mise en place d'une organisation par pole d'activité.

Ainsi chaque pole est doté des structures nécessaires pour la prise en charge du client tout au long du processus du transit portuaire.

Mohammedia :

Marsa Maroc exploite au port de Mohammedia le terminal pétrolier qui constitue la première installation portuaire pour le transit des hydrocarbures au royaume.

Cette infrastructure a favorisé le développement de l'activité de cabotage vers d'autres ports.

Jorf Lasfar :

Marsa Maroc au port de Jorf Lasfar gère des installations de grande capacité qui grâce aux connexions routiers, autoroutières et ferroviaires existantes peuvent desservir un hinterland beaucoup plus élargi. Les infrastructures d'accostage dont la profondeur atteint 12.5 m permettent aux installations du port de Jorf Lasfar de se positionner comme un véritable challenger des ports de la région.

Safi :

Opérateur au port de Safi, Marsa Maroc est au cœur de la région de transit connue pour ses richesses minières .les installations exploitées par Marsa Maroc sont dotées d'équipements de manutention de grands capacité notamment des grues de 40 t et des portiques à minerais.

Agadir :

Marsa Maroc opère au port d'Agadir qui constitue la principale porte d'entrée et de sortie des marchandises pour la région du sud. Elle met à la disposition des opérateurs d'importantes installations polyvalentes et spécialisées notamment pour ce qui concerne la chaîne de froid.

Lâayoune :

L'activité de Marsa Maroc au port de Lâayoune, porte principale sur le traitement du sable à l'export et des phosphates.

Pour répondre à une demande croissante et soutenue, la capacité des installations du port de Lâayoune a été développée par la réalisation, entre autres de 225 ml de quai supplémentaires et de 4.2 ha de terres plein.

Dakhla :

Les installations exploitées par Marsa Maroc au port de DHAKLA accueillent principalement des unités de pèche hauturières mais également des porte conteneurs. Le développement du trafic conteneurisé est favorisé par l'installation d'unités industrielles de transformation des produits de pèche dans le complexe portuaire de DHAKLA.

Tanger :

Consciente de sa présence dans le premier port du royaume pour le transit des passagers et du roulier, Marsa Maroc déploie un ensemble de moyens matériels et organisationnels pour le traitement au quotidien, en temps normal comme en haute saison, d'un trafic haute fréquence.

Pour satisfaire les impératifs de délais du trafic spécifique du TIR, Marsa Maroc et les autres intervenants au port de Tanger unissent leurs efforts et instaurent le travail en contenu.

Nador :

La gare maritime du port de NADOR qui accueille chaque année de nombreux marocains résidents à l'étranger, est composée d'une infrastructure d'accostage de 680 ml de quai .elle est équipé des installations les plus modernes pour le confort des passagers.

Cette installation voit transiter annuellement prés de 830000 passagers et 196500 véhicules deux principales lignes maritimes que sont NADOR- ALMERIA et NADOR-Sète.

V- Organisation, statut et mode de gouvernance

L'organigramme suivant représente les divers services et divisions constituant la direction d'exploitation du port de Jorf Lasfar qui est divisée en plusieurs entités fonctionnelles et opérationnelles.

Organigramme de MARSA MAROC

Voir page suivante

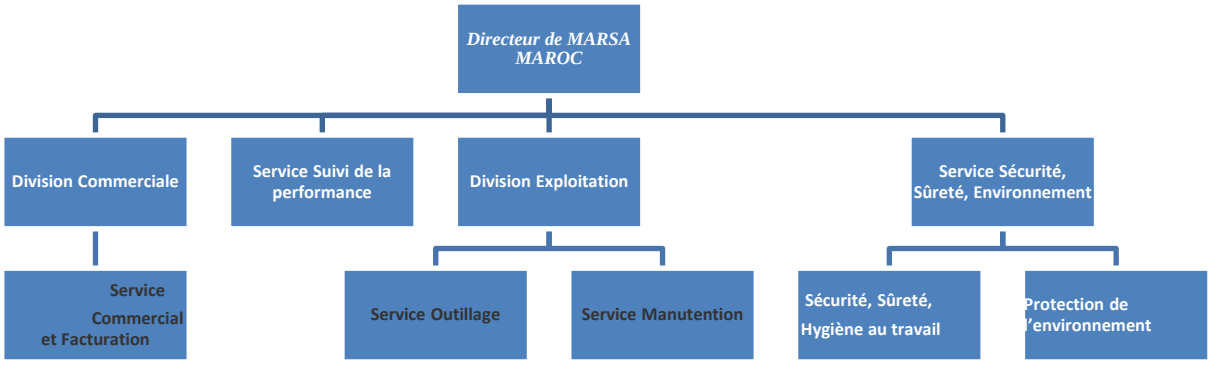

Organigramme Générale du Marsa Maroc[8]

Marsa Maroc a été constituée dès sa création, en Décembre 2006, sous la forme d'une Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire.

[8] Source : Site Marsa Maroc

Le Conseil de Surveillance, présidé par M. Karim GHELLAB, ministre de l'Equipements et des Transports, exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et approuve les grandes orientations stratégiques de la Société.

Le Directoire, présidé par M. Mohammed ABDELJALIL, constitue l'organe de gestion de la société et est investi de larges pouvoirs pour prendre toute décision d'ordre commercial, technique, financier et social.

Section III : Marsa Maroc Jorf Lasfar

Le port de Jorf Lasfar est l'un des principaux pionniers de l'infrastructure portuaire du Royaume, son exploitation a commencé depuis 1982 avec un trafic de 75 000 tonnes. Ce port est venu afin de renforcer la chaîne portuaire du Maroc et décongestionner le Port de Casablanca.

Marsa Maroc est l'un des opérateurs présents sur le port de Jorf Lasfar, opérant sur plusieurs des 14 quais du port, parmi lesquels le terminal pétrolier, ainsi que 5 autres quais qui constituent un mole de commerce, que Marsa Maroc partage avec Mass Cereal et Sonasid.

Division Financière et Comptable DFC

A) Les missions du DFC

- Mettre en œuvre la politique définie par la direction générale en matière comptable ;
- Veiller sur le respect des procédures, des normes et des règles de gestion ;
- Assurer le bon fonctionnement du système d'information financière et comptable ;
- La gestion financière et comptable de la DEPC.

B) Organigramme du DFC

Le Département Financier et comptable comprend deux divisions :

- Division Gestion financière (DGF) ;
- Division Gestion Comptable, Budgétaire et Analytique (DGCBA).

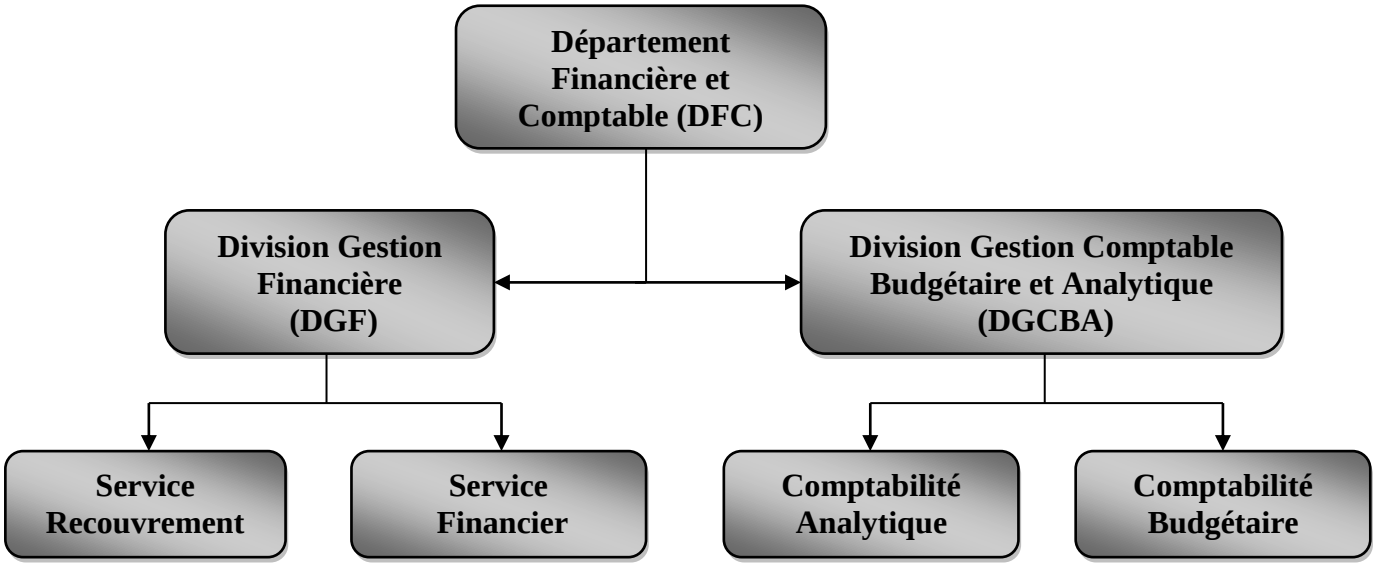

- **Division Gestion financière (DGF) :**

La division gestion financière a pour mission de sauvegarder et de rentabiliser le patrimoine financier de la DEPC, elle comprend deux services :

➲ **Service recouvrement :**

Sa mission est d'assurer un suivi permanent des créances de la DEPC et de maintenir le délai de recouvrement au même niveau que celui arrêté dans les délais fixés.

➲ **Service financier :**

A pour mission d'assurer le paiement des fournisseurs, personnel et tiers dans les délais fixés.

- **Division gestion comptable, budgétaire et analytique (DGCBA) :**

A pour mission de :

- ⇨ Assurer la tenue de la comptabilité générale, budgétaire et analytique conformément aux règles en vigueur ;
- ⇨ Assurer la production du bilan et états de synthèse dans les délais impartis ;
- ⇨ Assurer les déclarations fiscales et sociales ;
- ⇨ Superviser le déroulement du processus d'élaboration du suivi et du contrôle budgétaire.

Cette division comprend deux services :

➲**Service gestion comptable et analytique : SGCA**

Il a pour mission de tenir à jour les journaux comptables et analytiques et d'assurer en permanence l'analyse des comptes. Ce service a pour attributions de :

- ***En ce qui concerne la comptabilité clients*** : contrôler la centralisation comptable par rapport aux émissions, encaissements, annulations…et analyser les comptes clients.
- ***En ce qui concerne la comptabilité fournisseurs*** : Contrôler les factures se rapportant à des bons de commande et marchés, préparer les imputations comptables, saisir les journaux fournisseurs, analyser et justifier les comptes fournisseurs et enfin classer les pièces comptables et journaux fournisseurs.
- ***En ce qui concerne la comptabilité banque et caisses*** : contrôler et passer les écritures de décaissement et d'encaissement ; établir et analyser les états de rapprochement et classer les journaux et pièces de trésorerie.
- ***En ce qui concerne la comptabilité générale*** : contrôler les journaux de paie, s'assurer du suivi des comptes avances et prêts au personnel, passer les écritures relatives aux déclarations fiscales et sociales, passer les écritures relatives aux provisions, amortissements et emprunt, analyser et justifier les comptes généraux, éditer les journaux comptables et

analytiques, élaborer les déclarations fiscales et sociales, analyser et justifier les comptes impôts et taxes…

➲Service contrôle budgétaire : SCB

La mission de ce service est de :

- ⇨ Concevoir le bon déroulement des procédures d'élaboration, de suivi et de contrôle budgétaire ;
- ⇨ La participation à l'élaboration du budget d'investissement et de fonctionnement ; le budget doit faire alors l'objet d'un suivi permanent (engagement et réalisations) de manière à analyser les écarts par rapport aux objectifs.

Les grands axes directeurs de la politique portuaire actuelle, les orientations, les principes, le schéma d'organisation et fonctionnements adoptés dans les ports présentent un intérêt certain.

En effet, ils sont inspirés par le double souci de gérer le port comme une entreprise moderne et dynamique et de lui faire jouer un rôle novateur dans le développement du pays et de son commerce extérieur en s'efforçant d'être un point de passage rapide, efficace et sûr du trafic.

CHAPITRE III :

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMPACT SUR LES ETATS FIANCIERS DE MARSA MAROC

Introduction :

Après avoir présenter les aspects générales sur les normes comptables internationales ainsi que sur la norme des immobilisations corporelles, et après avoir donné une idée sur l'entité d'accueil et sur la division financière et comptable, nous allons , dans ce chapitre, présenter la procédure de traitement des immobilisations chez MARSA MAROC d'une part, et présenter la méthodologie de travail ainsi que l'apport de la norme IAS 16 sur les immobilisations de l'entreprise d'autre part, et finalement, nous allons présenter l'impact de la mise en place de cette norme sur les éléments du bilan et du compte de résultat de l'entreprise.

Section 1 : Présentation de la procédure de traitement des immobilisations et de la méthodologie de travail :

I- Procédure de traitement des immobilisations de MARSA MAROC :

Introduction :

L'expression « immobilisations » désigne l'ensemble des biens, droits et titres dont la durée de vie est réputée supérieure à 12 mois et dont l'objectif pour l'entreprise est de tirer des avantages économiques futurs et d'assurer le bon fonctionnement de son activité ou d'augmenter son potentiel de production. Les immobilisations possèdent la grande part de l'actif de l'entreprise quant aux grandes prestations et avantages qu'elles présentent pour l'entreprise pendant une période généralement importante.

A ce titre, la procédure générale de gestion des immobilisations chez MARSA MAROC intervienne afin d'évaluer les immobilisations durant leurs cycles d'acquisition et d'assurer le suivi de cette évaluation pendant toute la durée de vie dans le cadre des amortissements comptabilisés.

La procédure des immobilisations a pour mission :

- Distinguer les éléments à immobiliser de ceux affectés aux charges.
- Dresser un tableau des immobilisations afin de vérifier les entrées et sorties des biens.
- Effectuer un inventaire des immobilisations afin d'égaliser entre les comptes des immobilisations et les existants réels.
- Justifier les comptes des immobilisations acquises par un ensemble de documents et pièces cumulés dans un état des actifs possédés (Titre de propriété, dossier d'importation, droit de douane…)

- Définir les modes d'amortissements pour chaque immobilisation tout en respectant le principe de permanence des méthodes.
- Garantir le respect des règles fiscales mises en application afin de bénéficier de la déductibilité des dotations aux amortissements dans l'impôt sur les sociétés.
- Assurer, comptable ment, le suivi des immobilisations à travers l'enregistrement des différentes opérations d'entretien et/ou de réparation.

L'assurance de missions précitées est une discipline qui met en relation plusieurs intervenants et divisions à savoir:

- Division achats et approvisionnements : chargé de l'élaboration des bons de commandes, de la sélection et du contact des fournisseurs, ou du lancement des appels d'offres si le montant du besoin est très important.
- Division financière et comptable : chargé de la préparation du budget nécessaire pour l'acquisition des immobilisations ainsi que du paiement des fournisseurs à la fin du cycle d'acquisition.
- Division technique : maintenir les immobilisations en bonne état et assurer leur bon fonctionnement.

A- Traitement des immobilisations à l'entrée :

Le cycle d'acquisition des immobilisations est un processus qui s'étale sur plusieurs étapes, la première est celle de l'expression du besoin à travers l'élaboration d'un bon de commande interne entre la division technique et celle financière et comptable ainsi que la division des approvisionnements, ce bon de commande est envoyé vers la DFC pour vérification de la disponibilité du budget pour l'acquisition du bien concerné, après celle-ci vient l'étape du contact des fournisseurs soit à travers un bon de commande externe ou le lancement d'un appel d'offre en fonction du montant et de l'importance significative du bien à acquérir :

Cas de l'envoi d'un bon de commande externe :

Dans ce cas, et après la réception définitive du bien et de ses pièces justificatifs, l'étape de la première comptabilisation du bien par l'entité financière et comptable est réalisé au moment de la réception qui décrit l'acte de transfert de propriété, et c'est au chef de la DFC de vérifier la conformité de tous les documents justificatifs avec l'écriture enregistrée.

Les pièces nécessaires à fournir pour comptabilisation sont :

- Le bon de commande interne

- Le bon de commande externe envoyé au fournisseur.
- Le bon de livraison.
- Le bon de réception.
- La facture envoyée par le fournisseur pour paiement.

Cas d'acquisition des immobilisations par un marché :

Ce type de cas est généralement traité pour la réalisation des installations, aménagements et tout autre type de travaux, la réception définitive de ce type d'immobilisation n'est relative par le transfert physique du bien comme dans le premier cas mas plutôt par l'achèvement des travaux qui s'étal sur plusieurs étapes, ce qui particularise les enregistrements comptables et les modalités de paiement qui s'effectuent en fur et à mesure.

Le fournisseur adjudicataire lors de l'ouverture de l'appel d'offre pré lancée est tenu de déposer une caution avant le lancement des travaux permettant de garantir les droits de MARSA MAROC en cas de non-conformité des travaux avec le cahier de prescription technique et le cahier de charge pré élaborés, cette caution sera récupéré par le fournisseur à l'achèvement des travaux et avec le procès verbal qui décrit le respect des prescriptions citées dans le CPS. Le règlement du montant de l'immobilisation à ce titre est effectué en fur et à mesure de l'avancement des travaux par des paiements partiels du montant du marché et périodiquement appelés « décomptes ».

Les écritures comptables dans ce cas seront enregistrés dés la réception de la caution et le paiement des décomptes prévisionnels.

A la date d'achèvement des travaux, le montant cumulés des décomptes pré payés qui est égale au montant de l'immobilisation sera transféré au compte de celle-ci, et c'est à partir de cette date que sera calculé les amortissements à effectuer.

Les documents nécessaires à fournir pour la prise en charge du bien sont les suivants :

- L'approbation du marché
- Les décomptes provisoires
- Le procès verbal de l'attachement.
- La facture du fournisseur.

Cas particulier des fournisseurs étrangers :

Un grand nombre d'immobilisations de MARSA MAROC, sont acquises auprès des fournisseurs étrangers, et c'est le cas des grues qui sont acquises auprès du fournisseur allemand

KRANBAU, ce qui particularise les écritures comptables et fait rentrer un autre indice à prendre en compte qui est «cours de change ».

- Le cours de change à enregistrer au moment de la prise en charge correspond à celui de la date de réception de l'immobilisation.
- Si la période entre la date de réception et de paiement s'étale entre 2 ou plusieurs exercices, les écarts de conversion sont à constater à la date de l'inventaire en se basant sur les mouvements entre le cours de la date de réception et celui du 31/12. Si ceci produit une augmentation de la dette fournisseur, une provision pour perte de change doit être constatée à ce moment en vertu du principe de prudence.
- Au moment du paiement, le compte de trésorerie sera diminué par le cours à la date de paiement, et le compte fournisseur sera soldé par celui de la date de réception où la dette à été constatée, la différence donc constitue un gain ou une perte de change à constater en charge ou produit, à ce titre, tout écart de conversion et provision pour perte de change doivent être annulés si seulement si ceux-ci ont été déjà constatés.

B-Le coût d'acquisition des immobilisations :

Toute immobilisation est prise en charge comptable ment avec son cout d'acquisition, ce montant n'est pas limité au prix du bien à acquérir, mais à tout élément rentrant dans le cycle d'acquisition et ayant un lien direct pour la réception et la bonne mise en service du bien, les éléments à prendre en compte sont :

- Le prix de l'immobilisation augmenté des droits de douane et tout autres impôts et taxes non récupérables, et diminué des réductions commerciales (rabais, remise ou ristourne).
- Les frais accessoires relatives au transport, le montage, l'installation, le suivi d'installation, les tests de mise en service.

Il est à rappeler que les immobilisations acquises par passation des bons de commandes externes sont prises en charge sur la base de celui-ci ainsi que du bon de livraison et de la facture. Alors que celles acquises par le biais d'un marché exigent pour leur prise en charge un procès verbal de réception approuvé par la division technique, le chef de la DFC ainsi que du directeur de MARSA MAROC.

C- Les cessions d'immobilisations réformées :

La cession des immobilisations est conditionnée d'une réforme de l'un des matériels déjà utilisés, cette réforme est justifiée par un procès verbal établi par la division technique et signé

par le directeur et par le chef de la DFC ainsi que le chef des équipements, le matériel réformé fera l'objet d'une cession par le biais d'un appel d'offre.

L'ouverture de l'appel est faite par une commission composé du directeur, du chef de la DFC ainsi que le chef des services techniques, l'adjudication se fait à l'offrant du montant le plus intéressant, et se termine par l'établissement d'un procès verbal d'ouverture.

Par la suite, les PV de réforme et de l'appel seront transmis à la DFC pour l'enregistrement comptable de la sortie de l'immobilisation et la régularisation de ses amortissements et du montant de la TVA si celle n'était pas conservée pendant une période de 5 ans au minimum.

D- L'inventaire des immobilisations :

A la fin de chaque année, une équipe désignée par le directeur du DEPJL est chargée de faire l'inventaire de toutes les immobilisations, cette tache commence par une identification des immobilisations avec des codes au moment de leur première réception, cette identification a pour objectif de faire distinguer l'immobilisation de celles de même nature pour faciliter son suivi comptable ultérieur, par la suite, une vérification des documents comptables et des éléments existants est faite afin d'assurer la cohérence entre le patrimoine physique et ses états comptables. Cette étape d'identification est attribuée au responsable des approvisionnements ainsi qu'au chef de la DFC en coordination avec le responsable du matériel et outillage et des infrastructures, elle est effectuée sur la base de la nomenclature des codes.

II- Méthodologie et outils utilisés :

Face à la difficulté de traiter l'ensemble des immobilisations, qui sont en nombre de 1820, dans une période limitée à 3 mois. Notre méthodologie de travail consiste tout d'abord à constituer un échantillon sur lequel va porter l'application de la norme IAS 16, cet échantillon sera composé d'un ensemble d'immobilisations pour lesquelles :

- La valeur est très significative dans l'état des immobilisations de MARSA MAROC.
- Le lien avec l'activité est direct et précis.
- Les avantages économiques futurs et les prestations qu'elles offrent à l'entreprise sont également importants.

Après avoir déterminé l'échantillon, l'application de la norme IAS 16 consiste à procéder, pour toutes les immobilisations, à une évaluation initiale en déterminant leurs valeurs d'entrée et à une évaluation postérieure. Par la suite, on va déterminer les amortissements à enregistrer et finalement les écarts d'évaluation à constituer.

A ce titre, les 2 grands outils nécessaires à l'activité (Les bras de chargement pétrolier et les grues) feront l'objet d'un suivi rigoureux par le biais de l'approche par composant car ces 2 éléments ont un traitement particulier et constituent un actif primordial à l'exploitation , ce qui nécessite leur suivi différemment aux autres.

Finalement, on va présenter les résultats de l'application de l'IAS 16 et mesurer l'impact de sa mise en place sur le bilan et le compte de résultat et formuler les recommandations nécessaires à l'entreprise.

Notre travail a été réalisé à l'aide des ouils de la recherche scientifique suivants :

- La revue documentaire : Cet élément est très important quant à l'application de l'IAS 16,il nous a permis de tirer un nombre importants d'informations à partir des documents et fichiers relatives aux immobilisations étudiées (Etat des immobilisations, catalogue des grues et des bras de chargement, factures, bons de commande,…)
- Les entretiens individuels ouverts : Cet outil nous a procuré d'autres informations importantes complémentaires de celles tirés de la revue documentaire, les entretiens réalisés avec les services techniques, le service pétrolier ainsi qu'avec le chef de la DFC et le responsable des immobilisations, nous a donné le maximum d'informations sur les outils d'exploitation utilisés (durées de vie des composants, méthodes d'amortissements appliqués, …)
- L'échantillonnage : Cet outil a été utilisé dans la première étape de notre projet, il nous permis de travailler sur un nombre limité d'immobilisation en constituant un lot représentatif de l'ensemble ? Il est à signaler qu'aucune méthode d'échantillonnage aléatoire n'a été appliquée, seuls les critères déjà cités ont été prises en compte lors de la sélection.

Section 2 : Application des normes IFRS sur les immobilisations de MARSA MAROC :

Dans la présente partie, on va présenter le premier volet de notre problématique qui porte sur l'application de la norme IAS 16 sur une partie des immobilisations de MARSA MAROC. L'état des immobilisations arrêté au 31-12-2016 (document présenté sous forme d'un extrait en annexes) nous montre la grande domination des immobilisations corporelles sur l'actif immobilisé de MARSA MAROC avec une part de 99,82% (soit un montant de sur un total de) contrairement aux immobilisations incorporelles qui présentent une part négligeable de 0,17% (soit une part de 455 870) ce qui montre la grande utilité d'étudier les immobilisations corporelles.

Les principales immobilisations corporelles composant le patrimoine de MARSA MAROC sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n°3 : Composition des immobilisations de MARSA MAROC :

N° de poste	Poste	Valeur	Pourcentage (%)
228	A.I.I	**455 869,43**	**0,18**
232	Constructions	**66 629 714,37**	**25,61**
233	I.T.M.O	**182 291 456,73**	**70,06**
234	M.T	**5 415 295,44**	**2,08**
235	M.M.B.A.D	**4 960 627,49**	**1,91**
238	A.I.C	**451 352,42**	**0,17**
	Total	260 204 315,88	

Source : Elaboré par nous même

Dans un total d'environ 1820 immobilisations, nous avons sélectionner un échantillon d'éléments composé de 8 immobilisations en fonction de l'importance de la valeur du bien et des avantages qu'ils présentent à l'entreprise ainsi que d'autres critères précités dans la méthodologie de travail, l'échantillon retenu pour traitement est présenté dans le tableau suivant :

Tableau n°4 : Présentation de l'échantillon sélectionné :

Elément	Valeur d'acquisition (Dhs)	Date d'acquisition	Durée de vie (Années)
Cabine de control	40 510	01 /12/2011	10
Alimentation électrique des grues	556 710	01/11/2009	10

Panneaux de signalisation WELCO	176 434	01/02/2012	10
Bras de chargement pétrolier	4 380 333	01/02/2010	10
Tubes et accessoires	604 512	01/02/2010	10
Défenses de quai	8 285 300	01/01/2011	10
Grues sur rails	39 380 935	01/05/2010	10
Chargeuse 3,5 M3 M15DG13	1 495 000	01/02/2014	10
Pont bascule hors sol	350 000	01/06/2010	10
Système de supervision	195 000	01/06/2016	5

Source : MARSA MAROC DEPJL

Après avoir sélectionné l'échantillon à traiter, notre apport commencera, comme on l'a signalé, avec une évaluation initiale des immobilisations en déterminant leur cout d'acquisition. Par la suite, on va procéder à une évaluation postérieure en essayent de corriger la valeur comptable et on terminera avec la détermination des dotations aux amortissements à effectuer.

I- L'évaluation initiale des immobilisations :

Dans cette partie, l'objectif est de déterminer la valeur d'origine des immobilisations à étudier, et de s'assurer de l'incorporation à cette valeur de tous les éléments nécessaires cités par la norme IAS 16.

Selon l'IAS 16, la valeur d'entrée des immobilisations au bilan de l'entreprise correspond à son cout global d'acquisition, ce dernier inclut plusieurs éléments, il s'agit principalement de :

- Le prix du bien acquis, après retranchement de toutes les réductions commerciales qui peuvent s'y exister (rabais, remise ou ristourne).
- Les couts liés à l'acheminement du bien dé son fournisseur jusqu'à sa réception par son exploitant final, on peut citer à titre d'exemple (les couts de transport, montage…)
- Les couts liés à l'installation du bien et sa mise en service après sa réception (suivi d'installation, tests et réglages,…)

- Les impôts et taxes relatives au transfert du bien si ceux-ci sont non récupérables (droits de douane).

Il est à préciser que tout ces couts doivent être nettement individualisés et précisés, les couts engagés avant la réception du bien et avant sa première comptabilisation doivent être enregistrés en tant que des charges avant de les transférer aux immobilisations par le biais du compte »Transfert des charges ».

A ce stade, le seul point de divergence entre le référentiel marocain et la norme IAS 16 à vérifier est celui de la possibilité d'immobiliser les couts d'entretiens des immobilisations.

A ce titre, l'IAS 16 stipule que les couts d'entretiens et de réparations ayant pour objectif le bon fonctionnement du matériel et /ou le prolongement de sa durée de vie doivent être immobilisés afin de les amortir et répartie leurs impact sur plusieurs exercices, mais ceci ne peut être constaté que si les 2 conditions suivantes se réunissent :

- La durée qui s'étale entre 2 entretiens successifs est supérieure à un an.
- Les couts d'entretiens doivent etre engagés périodiquement de facon régulière.

Selon le chef de la DFC et les services techniques, l'entretien des grues et des bras de chargement pétrolier ne peut se faire que si un nombre d'heures de marche précis est atteint. Mais avec les arrêts inattendus de l'activité pendant les jours de mauvaises conditions climatiques, la régularité périodique des entretiens ne peut jamais faire lieu, ce qui rend la deuxième condition in valable et donc ses couts doivent être maintenus en tant que des charges.

Pour conclure, l'IAS 16 n'a aucun apport important au niveau de la détermination de la valeur d'entrée des immobilisations car il n'existe pas de grandes divergences entre les règles définies par celle-ci et ceux du CGNC appliquées par l'entreprise. Le seul point pouvant impacter ces valeurs au bilan est celui des couts des entretiens, mais celui-ci n'a pas rempli ses conditions pour etre immobilisé.

Quelques règles de comptabilisation peuvent apparaitre comme points de divergences, mais ceci n'aura aucun impact sur les valeurs définies et par conséquent sur le bilan et le compte de résultat.

II- Evaluation postérieure par révision annuelle des valeurs des immobilisations :

Cette étape d'évaluation postérieure intervient chaque fin d'exercice comptable et précisément à la date de l'inventaire comptable et après avoir déjà inscrit les biens au bilan de l'entreprise, en effet, le bien commence à perdre de la valeur dés qu'il est utilisé par l'entreprise

dans son activité, ce qui se traduit comptable ment par la constatation des dotations aux amortissements. Mais la valeur réelle du bien diverge très souvent de celle constaté comptable ment, ce qui nécessite en parallèle une révision continue de cette valeur nette d'amortissement.
La norme IAS 36 relative aux dépréciations des actifs intervient à ce stade afin de corriger le défaut de la valeur nette comptable qui ne traduit généralement pas la réalité du bien et remplace celle-ci par « la valeur résiduelle ».

La valeur résiduelle se définit comme le prix qu'un éventuel acquéreur est capable de donner afin de bénéficier des avantages du bien à la fin de sa période d'usage, ou le prix que l'entreprise peut s'attendre d'une éventuelle cession de l'immobilisation.

En principe, les immobilisations perdent beaucoup de valeur durant leurs premières années d'utilisation avec un rythme plus accéléré que celui des amortissements annuels constatés. L'incident comptable qui se traduit à ce titre est la constatation d'une dépréciation de la valeur nette comptable. L'IAS 36 stipule avec son modèle de cout que cette dépréciation n'est constatée que si valeur nette comptable est supérieure à sa « Valeur recouvrable » qui se définit comme la valeur la plus grande des 2 éléments suivants :

1- Valeur vénale nette : Appelée aussi « juste valeur » diminuée des couts de cession du bien.
2- Valeur d'utilité du bien : C'est la valeur actuelle des entrés de trésorerie procurées par le bien.

Pour la difficulté rencontrée généralement dans la détermination de ces 2 dernières valeurs, la norme IAS 36 propose de faire appel à un cabinet d'expertise, à chaque date d'inventaire, afin de déterminer avec précision les éléments ayant perdu de valeur, l'entreprise peut également procéder à une estimation de la valeur d'utilité des biens par le billet de ces services techniques et comptables afin de déterminer avec fiabilité le rendement de chaque immobilisation, et pur le cas de la valeur vénale, l'entreprise peut l'estimer par ses services d'approvisionnement ou effectuer un contact avec ses fournisseurs et consulter leurs devis.

Pour le cas de notre échantillon, il est difficile de procéder à une évaluation de la valeur de marché et de la valeur d'utilité des biens tant que les normes IFRS ne sont pas encore instaurées. Face à ce problème, la solution envisageable est de procéder à une estimation directe de la dépréciation de la valeur comptable par des taux et des indices recommandés par le chef de la DFC et les services techniques, ces informations sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n°5 : Révision de la valeur nette comptable :

Immobilisation	V.nette com	%Dépréc	V.Comptable corrigée
Cabine de control	19 917	8%	18323,64
ALIM,ELECTR des grues	194 847	4%	187053,12
Panneaux de signalisation	89 687	5%	85202,65
Bras de chargement pétrolier	1 350 603	2%	1323590,94
Défense de quai	3 314 120	3%	3214696,4
Grue sur rails	13 126 977	2%	12864437,46
Chargeuse 3,5 M3 M15DG13	622 917	5%	591771,15
Pont bascule hors sol	154 583	4%	148399,68

Source : Elaboré par nous même

La révision des valeurs d'immobilisation doivent être effectuée à chaque date d'inventaire en constatant ces dépréciations de valeur à chaque fois que la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité ou la valeur vénale nette, cette dépréciation est comptabilisé sous un compte de charge selon les dispositions de l'IAS 36, la contrepartie est une diminution de la valeur de l'immobilisation soit par des comptes spécifiques à ces opérations ou directement par le compte de l'immobilisation.

Il est signalé que la norme IAS 36 exigent, dans le cas inverse, que toute appréciation de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché de l'immobilisation par rapport à sa valeur comptable doit également etre constatée et enregistré en compte de produit qui augmentera le résultat de l'entreprise en contrepartie d'une augmentation de la valeur comptable de l'immobilisation.

III- Détermination des dotations aux amortissements :

Dans cette dernière partie, on va procéder aux amortissements des immobilisations suivant l'approche par composante proposée par l'IAS 16, cette étape concernera les grues d'une première partie et les bras de chargement pétrolier pour une deuxième partie, ce choix est effectué à raison de l'importance et le poids de ces 2 immobilisations dans l'activité de l'entreprise et leurs valeurs significatives.

Pour procéder, on va présenter une définition à chacune des 2 immobilisations en présentant leurs schémas et les composantes qui feront l'objet de notre traitement, puis on va présenter à l'amortissement de ces composants et les comptabilisations nécessaires à ce titre.

A- Présentation des immobilisations à traiter :

La grue sur rails KRANBAU :

Cette immobilisation est dernièrement acquise par la société en 2010, elle serve au chargement et au déchargement des navires avec une capacité de 40 tonnes, elle est occupée d'un système de rétraction de flèche à laquelle l'élément chargée est maintenu, son déplacement est effectuée sur les rails pour permettre le maintien de la charge sur une ligne horizontale, la position de la flèche est maintenu à l'aide des càbles et principalement par une partie appelée « moufle ».

Le bras de chargement pétrolier FMC :

Cette immobilisation est acquise auprès du fournisseur FMC, ce type de bras bénéficie d'une haute technologie permettant le transfert de gaz et de pétrole en bon état vers un lieu de stockage appelé poste 8 (le poste pétrolier de MARSA MAROC), le transfert du pétrole ou de gaz se fait à travers une longue tube interne et externe qui permet de maintenir la bonne température et maintenir la sécurité en évitant toute fuite pouvant causer des grandes incidents.

B- Composition des immobilisations :

Cas de la grue :

Les éléments principaux composants la grue sur rails seront présentés dans le schéma suivant et pour lesquelles l'approche par composant sera traitée :

Schéma n°3 : La grue sur rails KRANBAU et ses composants

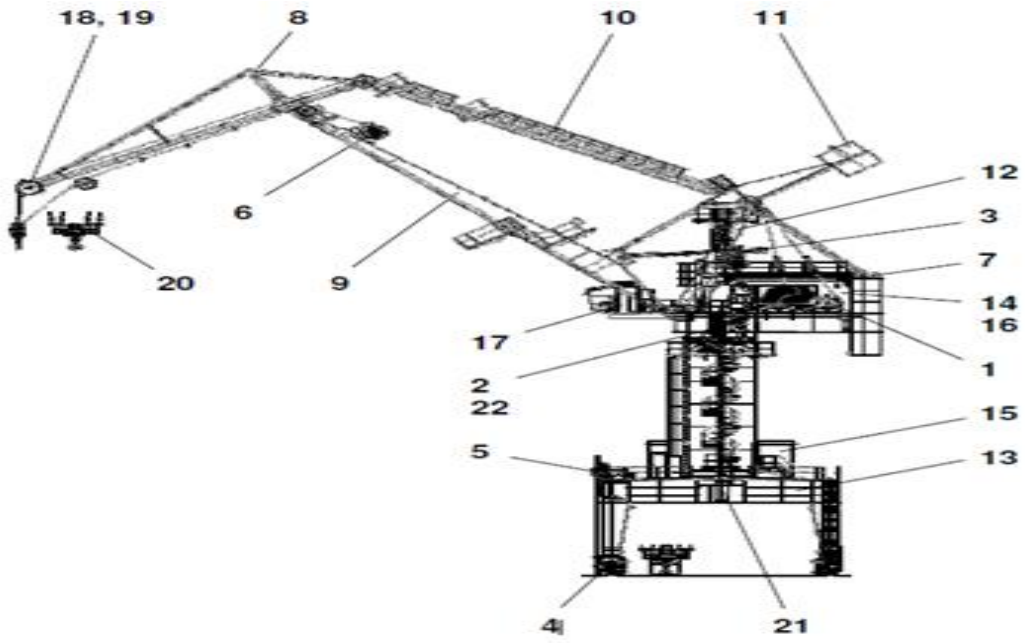

Source : Catalogue des grues : DFC-MARSA MAROC

Principaux composants de la grue :

1- Treuil de levage de benne preneuse
2- Dispositif de rotation
3- Treuil de relevage
4- Mécanisme de translation du portique, complet
5- Position de l'enrouleur-câble
6- Position de tambour à câble du moteur
7- Pont roulant de réparation
8- Flèche
9- La flèche comprimée
10- Le tirant arrière
11- Contrepoids mobile
12- Chevalet
13- Portique
14- Salle des machines
15- Conteneur d'équipement électrique
16- Conteneur électrique
17- Cabine du grutier
18- Système de poulies et des articulations
19- Graissage centralisé points d'articulation
20- Rotatif moufle inférieur
21- Logement de l'axe de rotation de grue
22- Graissage de la jonction rotative

Face au problème de difficulté de traitement de tout les composants à la fois, nous allons sélectionner les 3 principaux composants et considérer le reste comme des éléments de reste de la structure qui ne peuvent pas être dissociés de la grue, le choix de ces 3 composants sera effectué sur la base des poids des composants en kg. Plus le composant a un grand poids plus son rendement sur la grue sera très important, la liste des poids par composant sera communiqué dans le catalogue en annexes, les principaux éléments ressortis selon ce critère sont les suivants :

Tableau n°6 : Composants retenus pour la grue et leurs parts respectives :

Composants	% de poids dans la grue	Durée de vie en années
Salle des machines	30%	15
Portique	20%	20
Mécanisme de translation du portique	10%	15
Contrepoids mobile et reste des composants	40%	25

Source : Elaboré par nous meme

Remarque :

Le contrepoids mobile est un élément qui ne peut pas etre dissocié de la grue, c'est pour cette raison que son traitement comptable ne sera pas différent de celle-ci ? La meme durée de vie retenue pour la grue sera assimilé à ce composant.

Cas du bras de chargement pétrolier :

Le schéma indiquant les principaux composants du bras est le suivant

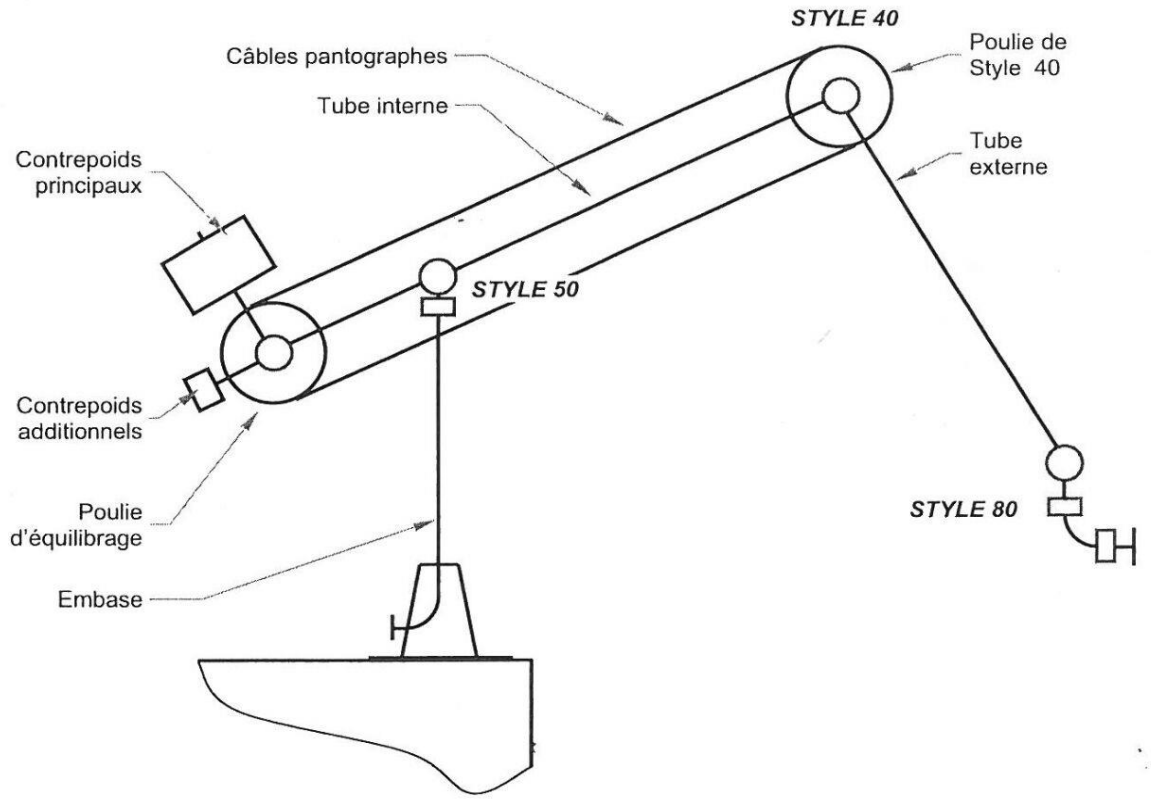

Source : DFC-MARSA MPAROC-DEPJL

Les principaux composants sont :

1- Tube interne
2- Tube externe
3- Contrepoids principaux
4- Poulie d'équilibrage
5- Embase
6- Câbles pantographies
7- Contrepoids additionnels
8- Poulie de style 40

Le même traitement déjà fait pour la grue sera effectué pour le bras, mais cette fois les principaux éléments cités avec leurs pourcentages de rendement sont recommandés par les services techniques et le chef de la DFC en l'absence d'un document expliquant le rendement

des composants ou leurs poids correspondants. Les éléments qui feront l'objet de l'étude sont présentés dans le tableau si dessous :

Tableau n°7 : Décomposition du bras de chargement et part des composants :

Composants	**Part de rendement**	**Durée de vie**
Poulie d'équilibrage	25%	15
Contrepoids principaux	20%	20
Tube externe	20%	10
Reste du bras	35%	20

Source : Elaboré par nous même

Remarque :

La répartition du montant de l'immobilisation sera effectuée sur la base des pourcentages des composants cités dans les tableaux ci dessus car aucune facture ou autre document comptable ne précise avec fiabilité le prix des composants de l'immobilisation ou la part de chacun des composants dans le montant global du bien.

Il est à signaler également que la décomposition des immobilisations était maintenu dans le premier niveau de la nomenclature, c'est-à-dire que chacun des composants des immobilisations sera traité tout entier et sans détermination des sous-composants.

C- Amortissements des composants :

Après avoir déterminé les composants des immobilisations à traiter et leurs parts resdpectives dans les biens, on va procéder à leurs amortissements suivant les règles de l'approche par composant de l'IAS 16.

A ce titre, l'IAS 16 précise que l'amortissement doit s'effectuer sur la base de la valeur comptable corrigée suivant le principe de la juste valeur contrairement aux normes CGNC qui exigent l'amortissement des immobilisations sur la base du cout historique d'acquisition.

Pour procéder, on va déterminer le prix relatif à chacun des composants des immobilisation sur la base des pourcentages de leurs parts respectives ainsi que leurs durées de vie propres qui peuvent différer de celui des biens auxquels ils appartiennent. Et par la suite l'amortissement des composants sera calculé en divisant la valeur corrigée de chaque composant sur sa durée de vie propre restante à écouler

Cas de la grue sur rails :

Tableau n°8 : Calcul des dotations aux amortissements de la grue en 2017 :

Valeur comptable corrigée globale de la grue : 12 864 437 Dhs				
Composant	Part en %	Valeur des comp	Durée restante	Dotations 2017
Salle des machines	30%	3859331,1	7	551333,0143
Portique	20%	2572887,4	12	214407,2833
Mécanisme de translati	10%	1286443,7	7	183777,6714
Reste de la grue	40%	5145774,8	17	302692,6353
			Total	1252210,604

Source : Elaboré par nous meme

La durée de vie de la grue précisée dans l'état des immobilisations est de 10 ans, cette durée était appliquée suivant le principe de permanence des méthodes prévu par le CGNC qui exige le traitement de toutes les immobilisations de même catégorie suivant les mêmes méthodes et durées de vie. Mais selon le chef de la DFC et les services techniques les grues sur rails peuvent avoir des durées de vie assez prolongées pour atteindre les 25 ans. La société peut toujours bénéficier de leurs avantages économiques grâce à la bonne maintenance, entretien et le meilleur suivi technique effectué. Ce qui implique des changements significatifs sur leurs dotations aux amortissements.

Comme il est déjà cité, la grue faisant l'objet de notre étude était acquise en 2010, ce qui veut dire que celle-ci a passé 8 ans de sa durée de vie y compris ses composants cités jusqu'à l'exercice 2017 où on a déterminé les dotations aux amortissements.

Cas du bras de chargement pétrolier :

Tableau n°9 : Calcul des dotations aux amortissements par composant en 2017 pour le bras de chargement

Valeur comptable corrigée globale du bras : 1 323 590 Dhs				
Composant	Part en %	V. par comp	Durée restante	Dotations 2017
Poulie d'équilibrage	25%	330897,5	7	47271,07143
Contrepoids	20%	264718	12	22059,83333
Tube externe	20%	264718	2	132359
Reste de la structure	35%	463256,5	12	38604,70833
			Total	240294,6131

Source : Elaboré par nous même

Remarque :

La même interprétation est donnée pour ce cas, le bras de chargement était acquis par la société en 2010, sa durée de vie économique est estimée à 20 ans au lieu de 10 ans qui figure dans l'état des immobilisations.

Les dotations aux amortissements déterminées dans les 2 cas sont relatives juste à l'exercice 2017 car il sera difficile d'établir un plan d'amortissements par composant sur un horizon supérieure à 1 an vu que la valeur comptable qui est la base des amortissements doit être révisée chaque année selon les sa variation avec la valeur de marché et la valeur d'usage, ce qui reflétera certainement d'autres valeurs pour les années suivantes.

Pour le volet de comptabilisation des dotations, la norme IAS 16 n'a aucune divergence avec les dispositions précisées par le CGNC, les dotations aux amortissements sont comptabilisées en tant que des charges en contrepartie d'une diminution de la valeur d'immobilisation, l'IAS 16 ouvre l'option de comptabiliser cette diminution par le compte direct de l'immobilisation ou par des comptes spécifiques comme la rubrique 28 du plan comptable marocain.

Maintenant après avoir déterminé les dotations aux amortissements par composant pour le 2 cas ainsi que les valeurs comptables corrigées de l'échantillon de notre étude, on va préciser dans la partie suivante l'impact de la mise en place des dispositions de la norme IAS 16 et IAS 36 sur le bilan et le compte de résultat.

Section 3 : Impact de la mise en place des IFRS sur les états financiers de MARSA MAROC :

I- Présentation des résultats de l'impact sur le bilan et le compte de résultat

Dans cette partie, on va procéder à la détermination de l'impact de notre travail sur les états financiers de la société. Pour cela, il faudra effectuer une comparaison entre les valeurs des immobilisations selon les normes marocains appliquées par la société et celles constatées par notre travail.

Comme il est déjà cité, la première étape du traitement qui concerne l'évaluation initiale n'a eu aucun impact sur les valeurs d'entrées des immobilisations. Tous les couts incorporés aux immobilisations et qui rentrent dans leurs cycles d'acquisition sont définis à la fois par le CGNC et par la norme IAS 16, ce qui implique les mêmes valeurs d'entrées.

La deuxième étape d'évaluation postérieure a permis de constater des divergences au niveau des valeurs nettes comptables quant à la révision de la valeur nette d'amortissement, l'impact sur le bilan de cette étape sera présenté dans le graphique ci-dessous :

Graphique n°1 : Impact de l'évaluation postérieure sur le bilan de MARSA MAROC :

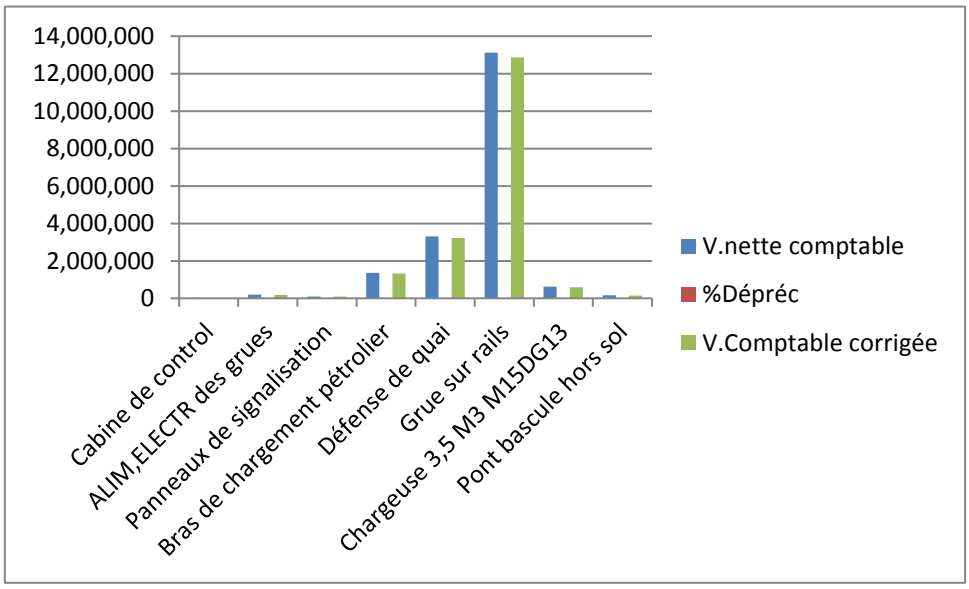

Source : Elaboré par nous même

Sur un échantillon sélectionné de 8 immobilisations avec des différentes catégories, l'impact sur le bilan est d'une dépréciation moyenne de 2% sur la valeur nette comptable, soit un total de 440 176 Dhs de perte de valeur sur les immobilisations sélectionnées. L'impact était significatif principalement pour la grue, le bras de chargement pétrolier ainsi que les défenses de quai quant à leur montant très important.

La diminution de l'actif immobilisé aura par conséquent une diminution de la valeur des capitaux propres de la société, les dépréciations seront comptabilisés dans les comptes de charges ce qui implique une diminution du résultat de l'exercice sur le compte de résultat. Mais la dépréciation des valeurs ne peut pas être toujours le cas à ce titre car les valeurs des immobilisations peuvent s'apprécier si les immobilisations sont surestimées par le marché ou par leurs valeurs d'utilité.

Après avoir mesuré l'impact sur les états financiers dû à l'évaluation postérieure des immobilisations, nous allons maintenant le mesurer à travers la dernière étape de notre étude relative à l'amortissement des immobilisations, à ce stade, l'étude était menée juste pour la grue sur rails et le bras de chargement.

Pour procéder, les montants des dotations aux amortissements de l'approche par composant seront comparés à celui des dotations par l'amortissement constant effectué sur la base du cout historique et qui figurent dans l'état des immobilisations, l'impact sur le compte de résultat sera présenté sur le graphique suivant.

Graphique n°2 : Impact des amortissements par composant sur le compte de résultat de MARSA MAROC.

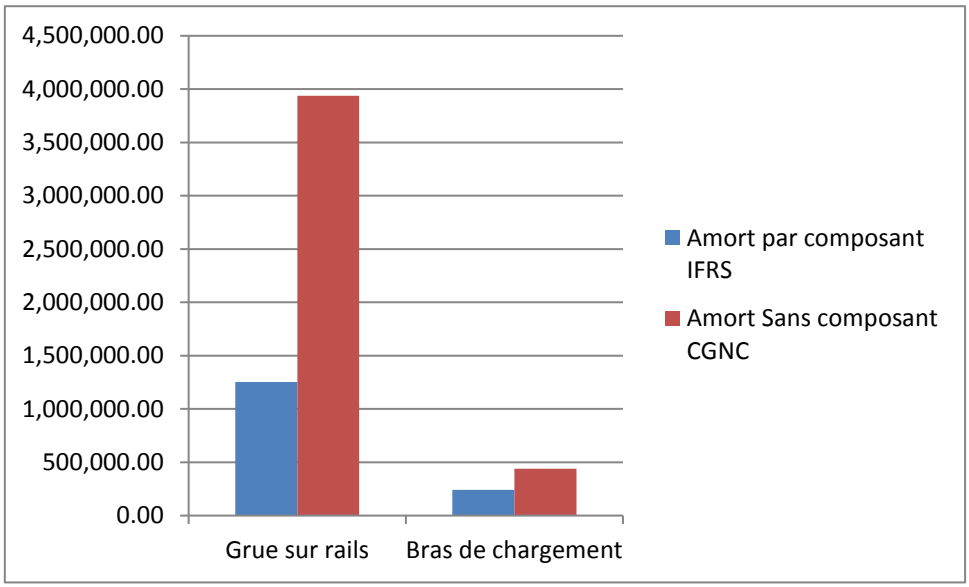

Source : Elaboré par nous même.

D'après le graphe ci-dessus, l'impact sur le résultat est trop significatif pour le cas de la grue sur rails, ceci est dù premièrement au prolongement de sa durée de vie par rapport à l'amortissement constant prévu par le CGNC de 10 à 25 ans ainsi qu'au traitement des composants séparément. La diminution des charges d'amortissements est de 2 685 883 Dhs pour le cas de la grue et de 197 739 Dhs pour le bras de chargement, soit 2 883 622 Dhs de diminution de charges qui augmentera le résultat de l'exercice 2017 et qui aura un impact positif sur le bilan quant à la hausse des valeurs des capitaux propres.

II- Synthèses et recommandations :

Comme on a remarqué, la mise en place des normes IFRS dans notre cas a permis de modifier pas mal d'indicateurs importants dans le bilan quant au patrimoine corporelle de la société ainsi que dans le compte de résultat qui a subi également pas mal de modifications qui ont impacté le résultat de l'exercice et la valeur des capitaux propres. L'instauration de ces

normes permet de modifier les états financiers pour représenter la réalité économique de la société et de négliger toutes les règles juridiques et fiscales qui caractérisent la comptabilité marocaine et tous les référentiels nationaux de manière générale.

Pour ces raisons, il est recommandé à MARSA MAROC d'instaurer les normes IFRS dans tout ces entités comptables situées dans les différents ports du royaume, l'instauration de ces normes nécessitera l'implication de tous les services et pas seulement celle de la comptabilité car toute division ou service est responsable de fournir une information fiable et pertinente pour l'entité comptable qui sera responsable d'appliquer les dispositions des normes IFRS sur la base des informations fournies.

La mise en place de la pratique des normes IFRS est actuellement une obligation pour la société après son introduction en bourse l'année dernière. Sa mise en place va permettre de donner aux parties prenants et principalement les investisseurs potentiels une information fiable et pertinente et une bonne description de sa réalité économique et la représentation d'une image fidèle. Ceci impactera positivement la réputation de la société dans le marché financier et permettra d'acquérir de nouvelles investisseurs et par conséquent avoir de nouvelles sources de financement pour de futurs projets d'extension de l'activité.

III- Limites et perspectives :

Notre modeste travail a eu pas mal de contraintes dans son application puisque la société n'a pas encore instauré les normes IFRS dans toutes les divisions comptables situées dans ses ports, ce qui nous a amené a effectué des hypothèses dans l'évaluation postérieure des immobilisations et dans la dernière étape de calcul des amortissements. Les hypothèses et recommandations fournies par le chef de la DFC et les services techniques ont eu pour objectif de s'approcher le plus possible des règles et dispositions de la norme IAS 16 et 36.

Une autre contrainte qui nous a subi dans notre travail est celle relative à la limitation temporaire de la période de stage, ce qui nous a obligé de travailler sur un champ très limité des immobilisations corporelles en sélectionnant un échantillon d'un nombre très réduit des éléments à traiter, ce qui implique par conséquent une limitation de la fiabilité et la pertinence de notre travail à cause de ses contraintes.

Ce modeste travail a besoin d'une continuité et de développement dans le futur par la société et par les futurs stagiaires pour une information complètement fiable, homogène et claire. L'instauration des normes IFRS dans toutes les entités de MARSA MAROC ne donnera jamais une fin au traitement des IFRS, celles-ci doivent toujours faire l'objet d'une étude continue et complète afin de s'assurer de la bonne application des règles et dispositions de ces normes. Les

nouvelles orientations stratégiques de la société pour l'extension de son réseau et son activité nécessiteront également le doublement des efforts et l'implication de tout le personnel pour une meilleure représentation de la société dans ses états financiers et pour une confiance complète de la part de toutes les parties prenantes.

Conclusion générale

Pour clôturer, la mise en place des normes IFRS est devenu une nécessité pour la société et non seulement un choix ou une obligation légale, dans un contexte favorisé par la mondialisation et la libéralisation des échanges, l'accroissement chronique de l'économie, l'adoption d'un seul langage comptable unique et compréhensible est un chemin que personne ne peut s'y échapper.

Nul ne peut négliger les charges supplémentaires qui se représenteront lors de l'adoption de ces normes et principalement celle du travail supplémentaire. Mais en contrepartie, personne ne peu ignorer les fruits futurs que générera la société lors de leurs applications. L'implication des responsables ainsi que la formalisation des procédures et de l'organisation dans sa globalité est indispensable.

L'instauration des IFRS n'a pas une finalité de permettre des outils de choix stratégique ou de prise de décision, ou de lutter contre les particularités comptables et fiscales nationales. Mais plutôt celle-ci dépasse ce cadre car elle permet de fournir une information nette pour les apporteurs potentiels de capitaux et de récupérer leur confiance et de se positionner positivement dans leurs esprits surtout après les mauvaises expériences des multinationales qui ont fait perdre cette confiance comme celle d'ENRON au début des années 2000.

Pour les parties prenantes, la bonne adoption de ces normes permettra une meilleure comparaison et un choix d'investissement clair et net de toute ambigüité. Pour les clients, fournisseurs de l'entreprise, ceci garantira leur confiance et donnera une bonne fluidité et facilité de travail (facilité de paiement, engagement durable avec la société, … etc).

Enfin, ce stage était une expérience pleine d'acquis professionnels, elle nous a permis de :

Relier l'aspect technique des immobilisations avec leur aspect comptable et voir l'impact de l'un sur l'autre.

Renforcer davantage les acquis théoriques appris à l'école et principalement dans les normes IFRS.

Apprendre le relationnel dans le domaine professionnel et avoir de nouvelles connaissances et relations.

S'engager dans un travail représentant une valeur ajoutée à l'entreprise.

Finalement, nous signalons de nouveau que ce travail n'aurai pu avoir lieu sans le grand soutien et l'implication totale de notre encadrant pédagogique qui nous a appris des acquis pour la rédaction de ce rapport ainsi que de notre encadrant professionnel qui nous a donné le maximum de documents et d'orientation pour réussir ce travail.

Annexes

Annexe 1 : Extrait de l'état des immobilisations de MARSA MAROC

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	
1											
2					ETAT DES AMORTISSEMENTS COMPTABLES DU 31/12/16						
3	STE	CODE_COMP	CODE_IMMO	LIBELLE	VALEUR_ACQUISIT°	DATE_ACQUISIT°	DUREE	AMORT_MENSUELS	AMORT_ANNUELS	AMORT_CUMUL	VALEUR_
4	07	22815000	00002217	LOGICIEL ICLUSTER	104 520,00	20160601	300	2 903,34	20 323,32	20 323,32	
5	07	22815000	017MIS4002	MAJ AS/400 DC 1025 M Nø 1	58 938,00	20061201	200	-	-	58 938,00	
6	07	22815000	07MILOG001	LOGIEL TRAIT.DONNEES PESA	1 583,59	20061201	3	-	-	1 583,59	
7	07	22815000	07MILOG003	LOGICIEL GESTION FICHIER	55 416,68	20061201	206	-	-	55 416,68	
8	07	22815000	07MILOG005	LOGICIEL DE TAXAT¢TRELEPH	20 000,00	20090701	300	-	-	20 000,00	
9	07	22815000	07MILOG006	LOGICIEL DE TAXATION TELE	8 000,00	20101001	300	-	-	8 000,00	
10	07	22815000	07MILOG007	COMPLEO VERSION 4	28 400,00	20110201	300	-	-	28 400,00	
11	07	22815000	07MLOG0004	LOGICIEL DE PESAGE BC 848	19 000,00	20061201	300	-	-	19 000,00	
12	07	22815000	07MLOG0005	LOG IMMOBILISAT¢1000 INGE	97 400,00	20080701	300	-	-	97 400,00	
13	07	22815000	07MLOG002	LOG.RAPPATRIEM.DONNEES BC	38 611,16	20061201	201	-	-	38 611,16	
14	07	22815000	07MLOG008	LOG AUTOCAD 2012	24 000,00	20110701	300	-	-	24 000,00	
15	**TOTAL 22815000**				**455 869,43**			**2 903,34**	**20 323,32**	**371 672,75**	
16	**TOTAL 228**				**455 869,43**			**2 903,34**	**20 323,32**	**371 672,75**	
17	07	23214310	00002094	FOSSE/RECUP EAUX LAVAGE	165 500,00	20151101	1000	1 379,13	16 550,00	19 308,34	1
18	**TOTAL 23214310**				**165 500,00**			**1 379,13**	**16 550,00**	**19 308,34**	**1**
19	07	23214500	07COUVER01	CLOT&COUV.CHAMBRE A VANNE	177 800,00	20150101	1000	1 481,63	17 780,00	35 560,00	1
20	07	23214500	07GRIMET01	GRILLAGE METALIQUE/SUP BE	224 000,00	20120201	1000	1 866,63	22 400,00	110 133,34	1
21	07	23214500	07MURETT01	MURETTE AMOVIBLE TP	300 000,00	20120501	1000	2 500,00	30 000,00	140 000,01	1
22	07	23214500	07MURETT02	MURETTE AMOVIBLE PR QUAIS	349 000,00	20140501	1000	2 908,37	34 900,00	93 066,68	2
23	07	23214500	07PORTAI01	PORTAILS METALIQUES TP&P8	101 100,00	20131101	1000	842,50	10 110,00	32 015,00	
24	**TOTAL 23214500**				**1 151 900,00**			**9 599,13**	**115 190,00**	**410 775,03**	**7**
25	07	23214700	07CLOTAT01	CLOT.AMOVIBL ATELIER	250 800,00	20120101	1000	2 090,00	25 080,00	125 400,00	1
26	07	23214700	07CLOTTP01	CLOT.AMOVIBLE TP M08PJ10	1 820 000,00	20110601	1000	15 166,63	182 000,00	1 016 166,61	8
27	**TOTAL 23214700**				**2 070 800,00**			**17 256,63**	**207 080,00**	**1 141 566,61**	**9**
28	07	23218200	GUERITE006	GUERITE EN BOIS	2 762,77	20061201	303	-	-	2 762,77	
29	07	23218200	07BUNGAL01	BUNGALOW EN ACIER	72 614,00	20110401	1000	605,08	7 261,40	41 753,05	

Page 1

Annexe 2 : Extrait des détails du poids des composants de la grue sur rails.

Grue sur portique avec système de rétraction de flèche

N°	Dénomination	Numéro de commande	Pièce	Poids par pièce en kg
1	Treuil de levage de benne preneuse	73026170	1	14 266
2	Dispositif de rotation	73026171	1	6 863
3	Treuil de relevage	73026172	1	4 651
4	Mécanisme de translation du portique, complet	73026173	1	27 338
5	Position de l'enrouleur-câble	73026174	1	2 285
6	Position de tambour à câble du moteur	73026175	1	727
7	Pont roulant de réparation	73027788	1	826
8	Flèche	73026176	1	12 869

Liste des tableaux

N° de tableau	Intitulé	Source
1	Obligations rattachées aux sociétés en matière comptable	IFRS 2005,ED.Francis LEFEVEBRE P : 26
2	Liste des présidents de l'IASC depuis sa création	NOMES IFRS Application aux états financiers, Pascal BANETO, Ed DUNOD, p : 23
3	Composition des immobilisations de MARSA MAROC	Elaboré par nous même
4	Présentation de l'échantillon sélectionné	DFC, MARSA MAROC, DEPJL
5	Révision de la valeur nette comptable	Elaboré par nous même
6	Composants retenues pour la grue et parts respectives	Elaboré par nous même
7	Décomposition de bras de chargement pétrolier	Elaboré par nous même
8	Calcul des dotations aux amortissements par composant pour la grue en 2017.	Elaboré par nous même
9	Calcul des dotations aux amortissements par composant pour le bras de chargement en 2017	Elaboré par nous même

Liste des schémas :

N° de schéma	Intitulé	Source
1	Organisation actuelle de l'IASB	http://www.focusifrs.com/content/view/full/1096
2	Organigramme de la DFC	www.marsamaroc.co.ma
3	Grue sur rails KRANBAU et ses composants	DFC, MARSA MAROC, DEPJL
4	Bras de chargement pétrolier FMC et ses composants	DFC, MARSA MAROC, DEPJL

Liste des graphiques

N° de graphe	**Intitulé**	**Source**
1	Impact de l'évaluation postérieure sur le bilan de MARSA MAROC	Elaboré par nous même
2	Impact de l'amortissement par composant sur le compte de résultat de MARSA MAROC.	Elaboré par nous même

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- Burnos COLMANT, Pierre Armand « Les normes IAS- IFRS, une nouvelle comptabilité financière », Edition Master ; p : 55.
- Pascal Barneto, « Normes IFRS, application aux Etats financiers », 2ème édition DUNOD, p : 21…28
- G. Gélard « Témoignage sur l'évolution structurelle de la normalisation comptable international, RFC N° 380, Septembre 2005.
- Francis Lefeverbe « IFRFS 2005, » ED 2005 p : 26.

Mémoires, documents et autres :

- IAS, IAS 16 (Révisée en 1998), Immobilisation corporelles.
- CRC, règlement n° 2002-10, art 5-2.
- Mémoire « Application de l'IS 16 « Moukhliss Mohammed », 2012, p : 45.

Webographie :

- WWW.focusifrs.ma
- WWW.marsamaroc.co.ma
-

Table des matières

Introduction Générale 1

Chapitre 1 : **Présentation des IFRS et de l'IAS 16** 3

Section 1 : **La normalisation comptable internationale** 5

I. ***Historique*** 5

A- Période d'inventaire 6

B- Période de décollage 6

C- Période d'application 7

II. ***L'organisation actuelle*** 9

A- La Fondation 10

B- Le conseil 10

C- Le comité de réflexion 11

D-Le comité technique 11

III. ***Le processus de l'élaboration des normes*** 12

Section 2 : Présentation des principes fondamentaux et de la norme relarive aux immobilisations corporelles 14

I- **Principes fondamentaux des IFRS** 14

A- Les caractéristiques qualitatives de l'information financière 14

A-1-Caractéristiques essentiels 15

A-2- Caractéristiques additionnels 15

B- Principes fondamentaux du cadre conceptuel 16

B-1- Principe de continuité d'exploitation 16

B-2- Caractéristiques essentiels 16

II- Approche par composant 17

A- Définitions 17

B- Difficultés 17

C -Démarche 18

III- Contenu de la norme IAS 16 18

A- Objectifs et champ d'application 18

B- Définitions **19**

C- Conditions de comptabilisation **19**

D- Informations à fournir **20**

Chapitre 2 : Présentation de l'entreprise d'accueil **22**

Section 1 : Présentation du secteur portuaire 23

1- Généralités 23

2- Evolutions et réformes 23

Section 2 : Présentation de MARSA MAROC 26

I- Historique 26

II- Fiches Technique 26

III- Activité et Services 27

IV- Présence de MARSA MAROC Dans les Ports 27

V- Statut et modes de gouvernance 29

Section 3 : Présentation de l'entité d'accueil 32

1. Les missions de la DFC 32

2. Organigramme de la DFC 32

Chapitre 3 : Traitement des immobilisations corporelles et impact sur les états financiers de MARSA MAROC : **35**

Section 1 : Présentation de la procédure de traitement des immobilisations et de la méthodologie de travail 36

I- Procédure de traitement des immobilisations de MARSA MAROC 36

A. Traitement des immobilisations à l'entrée 37

B- Le coût d'acquisition des immobilisations 39

C- Les cessions des immobilisations reformés 39

D- L'inventaire des immobilisations 40

II- **Méthodologie de travail** 40

Section 2 : Application des normes IFRS sur les immobilisations de MARSA MAROC 42

1-L'évaluation initiale des immobilisations 43

2-Evaluation postérieure par révision annuelle des valeurs des immobilisations 44

3-Détermination des dotations aux amortissements 46

A- Présentations des immobilisations à traiter 47

B- Composition des immobilisations 47

C-Amortissements des composants 50

Section 3 : Impact de la mise en place des IFRS sur les états Financiers de MARSA MAROC 52

I- Présentation des résultats de l'impact sur le bilan et le compte de résultats 52

II- Synthèses et recommandations 54

III- Perspectives et limites 55

Conclusion générale..... 57

Annexes..... 58

Liste des tableaux 59

Liste des schémas..... 60

Liste des graphiques..... 60

Bibliographie..... 61

Tables des matières..... 62